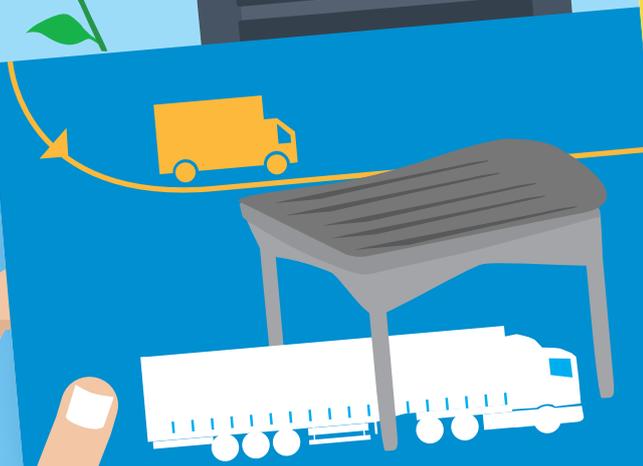
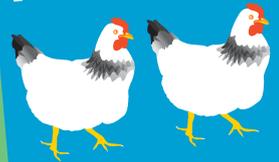


2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES FAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DU SITTOMAT

- 1979** Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes.
- 1980** Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var.
- 1981** Fermeture de la décharge de Signes.
- 1985** Mise en service de l'UVE de l'Escaillon – capacité de traitement 180 000 tonnes/an.
- 1989** Adjonction à l'UVE d'un système de traitement des fumées.
- 1990** Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés.
- 1991** Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...
- 1993** Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an.
- 1996** Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux).
- 1998** Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE.
- 2002** Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs.
- 2005** Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE.
- 2013** Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique.
- 2015** Mise en service industrielle de la nouvelle UVE.
- 2016** Intégration de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez.
- 2018** Opération de distribution de poulaillers.
- 2019** Mise en service du quai de transit modernisé de La Mole.

2019,

Le SITTOMAT a réalisé une caractérisation des Ordures Ménagères, collectées par le service public et traitées en valorisation énergétique. En fonction de l'importance de la ville, plusieurs échantillonnages ont été faits afin de bien déterminer leur composition.

Ainsi, il a été tenu compte de la typologie des habitats, dispersés, regroupés ; des quartiers, centres-villes ou périphériques, et de la saisonnalité, etc.

Chaque membre du SITTOMAT, a eu connaissance, pour chacune des villes de son territoire, de la composition des Ordures Ménagères Résiduelles.

Globalement, il ressort de cette étude, qu'il y a encore trop de matières valorisables dans la fosse de notre Unité de Valorisation Énergétique (UVE) :

- Du papier-carton,
- Du verre,
- Des déchets verts,
- Des déchets compostables.

Cela permettra à chaque membre du SITTOMAT de définir des objectifs d'amélioration de sa collecte sélective ou de l'effort à fournir pour mieux utiliser les déchèteries.

Avec cette étude, le SITTOMAT permettra à tous de privilégier la valorisation matière et organique, mais rien ne pourra se faire sans la participation des administrés.

Alors, tous à nos poubelles, et valorisons au maximum !

Jean-Guy di GIORGIO
Président du SITTOMAT

Sommaire

- 3. LE SITTOMAT
- 12. LE TRANSPORT
- 13. LA VALORISATION MATIÈRE
- 28. LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
- 35. LE STOCKAGE DES DÉCHETS
- 36. SYNTHÈSE
- 42. LE BILAN FINANCIER

LE SITTOMAT

» UN SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 38, le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez.

Cet acteur public a pour compétences le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ainsi il réalise pour le compte de ces membres :

- Le transport des déchets ;
- Le traitement des déchets ;
- La gestion de certaines infrastructures communes telles que l'UVE, les quais de transit, unités de compostage ;
- Par convention, la collecte sélective des PAV et la fourniture du matériel ;
- La négociation des contrats avec les éco-organismes.

» UN TERRITOIRE OPÉRATIONNEL

Son territoire s'étend sur 1 235 km² et compte

- 1 Métropole
- 1 Communauté d'Agglomération
- 2 Communautés de Communes.

Le Syndicat gère ainsi les déchets de plus de 575 000 habitants.

- Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
- Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
- Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez



Ce territoire revêt deux spécificités qui impactent directement la gestion des déchets :

- Une structure hétérogène de l'habitat avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;

- Un afflux touristique estival qui équivaut chaque année à une production d'Ordures Ménagères de 191 000 habitants supplémentaires à l'année.

Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTOMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.

LE SITTOMAT

» LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le service public de la gestion des Ordures Ménagères se décompose en deux missions :

1. La collecte des Ordures Ménagères.
2. Le transport et le traitement des Ordures Ménagères.

Les communautés ont pour compétences :

- La collecte des Ordures Ménagères dans les villes membres à destination de l'Unité de Valorisation Énergétique
- La collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte sur le territoire des villes membres à destination du centre de tri
- La compétence de haut de quai des déchèteries (réception des déchets) sur leur territoire
- Le choix de l'implantation des Points d'Apport Volontaire
- La gestion de la commission de gestion et de prévention des déchets ménagers assimilés



Le SITTOMAT a pour compétences :

- Le traitement des Ordures Ménagères collectées par les communautés de communes,
- Le transport des Ordures Ménagères reçues sur les quais de transfert vers l'UVE
- Le transport et le traitement des déchets collectés en déchèteries
- Les infrastructures de traitement des déchets : quais de transferts des Ordures Ménagères, Unité de Valorisation Énergétique, et unités de compostage, etc
- La négociation des contrats avec les éco-organismes pour le compte de ses membres
- Il développe la valorisation matière et/ou organique
- Par convention il assure la collecte des PAV
- Les opérations de communication en faveur de la collecte sélective et le relais des campagnes nationales.



» UNE GOUVERNANCE DÉFINIE PAR LES ÉLUS

LE COMITÉ SYNDICAL

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 17 délégués titulaires et 7 délégués suppléants. Ces élus sont issus des 4 communautés membres le composant. Ils votent les délibérations concernant le transport et le traitement des déchets. Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets, le recyclage et les budgets afférents.

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : René JOURDAN, Jean-Mathieu MICHEL, Jean-Paul HUSSIE, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Gérard VALERO, Alain DEMARLIER

Métropole Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Jean-Guy di GIORGIO, Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Jean-Pierre HASLIN, Claude ASTORE, Robert BENEVENTI
- Suppléants : Jean-Pierre EMERIC, Christine PAGANI-BEZY

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Gérard PUVEREL
- Suppléant : Thierry DUPONT

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

- Délégués titulaires : Vincent MORISSE, Jean PLENAT, Philippe LEONELLI, François BERLOLOTTO
- Suppléants : Anne-Marie WANIART, Marc Étienne LANSADE

Principe de représentation

Désormais, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces communautés désignent les délégués au SITTOMAT.

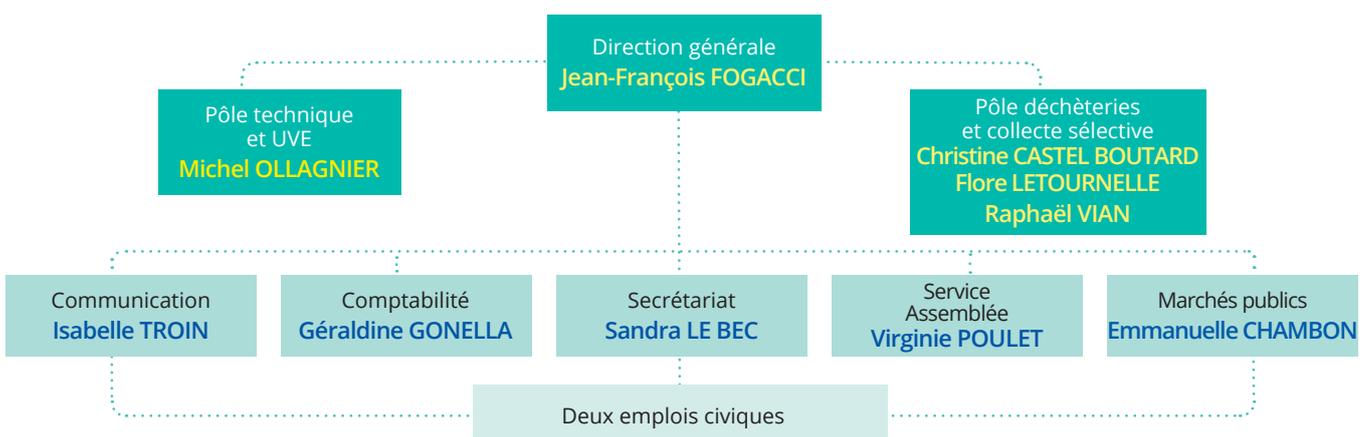
Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par la communauté qu'il représente. Ces nombres sont réajustés chaque année au vote du budget primitif.

LE BUREAU

Élu par les 17 délégués titulaires, le bureau compte un président et cinq vice-présidents :



LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE



LE SITTOMAT

» LA STRATÉGIE DU SITTOMAT

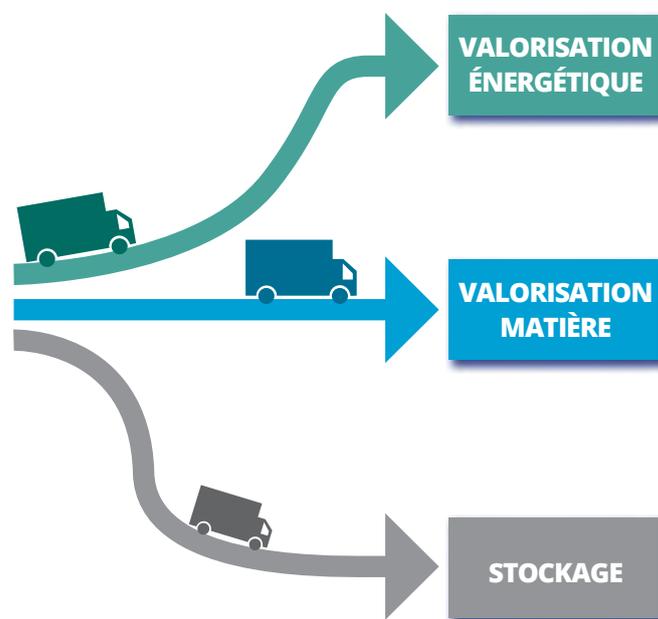
DES ENGAGEMENTS PÉRENNES

Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours traité par valorisation énergétique les déchets de son territoire. Le Syndicat a régulièrement adapté leur traitement aux nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes de la valorisation matière.

Cette volonté politique est conforme à la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La **valorisation matière** est privilégiée (compostage, recyclage...);
2. La **valorisation énergétique** s'applique à tout ce qui ne peut être recyclé ;
3. Le **stockage** est le dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune forme. Avec la Délégation de Services Publics confiée à ZEPHIRE, seul 504 tonnes sont traitées en ISDND.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.



LES ENJEUX À VENIR

Le SITTOMAT a choisi la valorisation énergétique pour le traitement général des résidus ménagers. Ainsi, il met moins de 0,2 % son tonnage en centre de stockage de déchets non dangereux.

Le syndicat privilégie la valorisation matière et organique comme filière alternative, et tous ses efforts portent sur leur développement, tout en maintenant les performances et les garanties de son UVE.

Ainsi l'alternative à l'UVE se traduit par les actions suivantes :

- Renforcement de la communication de proximité et de l'action des ambassadeurs du tri auprès de tous les publics
- Optimisation et adaptation des moyens de communication pour inciter et sensibiliser le maximum de personnes à l'intérêt et aux règles du tri
- Développement du réseau de points de collecte en Apport Volontaire pour les centres-villes et l'habitat vertical ; équipement des foyers en collecte en porte à porte pour l'habitat pavillonnaire
- Accentuation du dispositif de collecte du verre plus de 50 % du verre consommé n'est pas trié
- Refus des déchets verts à l'UVE pour les administrés, les sociétés privées et les services communaux
- Développement du réseau des déchèteries pour le compostage notamment
- Distribution gratuite de composteurs individuels

- Mise en place du compostage partagé à titre gracieux
- Opération pilote de distribution de poulaillers
- Lancement de l'opération de distribution de lombricomposteurs.

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Chaque été, la venue de touristes, génère un apport significatif de déchets supplémentaires.

C'est dans ce cadre qu'une opération de collecte et de valorisation des biodéchets (restes de repas et déchets de cuisine) a été organisée sur la plage de Pampelonne, à Ramatuelle dans la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez depuis l'été 2018. 170 tonnes de biodéchets ont été collectées en 2019.



En 2019, le SITTOMAT a initié, avec la Métropole TPM et la ville d'Ollioules, la mise en place d'un site de compostage des déchets de cantine pour toutes les écoles Ollioulaises.

» LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le SITTOMAT, conformément à la loi de transition énergétique, définit et met en œuvre un certain nombre d'actions afin de réduire le tonnage des déchets ménagers à traiter :

- La distribution sur l'Aire Toulonnaise de plus de 72 000 composteurs individuels depuis 2004
- La distribution de 125 000 autocollants "STOP PUB" depuis 2013 sur l'Aire Toulonnaise et le Golfe de Saint-Tropez
- Distribution de 3000 poulaillers, permettant de minorer la production d'Ordures Ménagères tout en obtenant chaque jour des œufs frais gratuits



Pour recevoir un Stop Pub

Communiquez votre adresse au SITTOMAT.

INFO +



- Distribution de réglottes du tri des déchets sur l'Aire Toulonnaise (environ 8 000 par an)
 - La mise en place d'un comité consultatif du traitement des Ordures Ménagères composé des associations volontaires de protection de l'environnement du territoire
- Le SITTOMAT participe aux travaux des commissions de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de chacun de ses membres.

Le Syndicat envisage de développer de nouveaux projets :

- Développement du compostage partagé
- Valorisation des biodéchets
- Opération pilote de distribution de lombricomposteur.



LE SITTOMAT

» EN 2019, UNE CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les seules données disponibles sur le sujet étaient issues d'une extrapolation des études nationales dont les chiffres dataient de 2007.

Afin d'obtenir des informations réelles et fiables, le Syndicat a choisi de mener une étude de caractérisation des Ordures Ménagères sur l'ensemble de son territoire, soit 38 communes varoises et plus de 575 000 habitants. La Métropole Toulon Provence Méditerranée, la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume, la Communauté de Communes Vallée du Gapeau et la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez ont ainsi été étudiées.

Le but était d'analyser les gisements d'Ordures Ménagères pour en connaître la composition précise et déterminer les catégories de déchets qui peuvent faire l'objet d'actions de réduction et celles encore récupérables et valorisables. Cette étude a permis de mesurer également l'impact de la saisonnalité.

Afin d'obtenir des résultats réalistes et exploitables, il a fallu tenir compte de la structure hétérogène de l'habitat (zones pavillonnaires, immeubles de centre-ville...) ainsi que de la saisonnalité variable du territoire.

Cette caractérisation, menée avec une entreprise spécialisée, s'est déroulée suivant un protocole spécifique normé : période estivale (saison 2018) et période hivernale (saison 2018/2019).



Initié en juin 2018, le projet de caractérisation des Ordures Ménagères a suivi 3 phases :

Phase 1.

Recueil des données, réunions avec les collectivités membres du SITTOMAT et les communes, élaboration et validation d'un plan d'échantillonnage et définition de la méthodologie.

Phase 2.

Réalisation des campagnes de caractérisation des Ordures Ménagères selon les 2 périodes définies :

► Déroulement de la campagne d'été :

4 sites sur 4 créneaux ont été définis entre le 16 juillet 2018 et le 12 septembre 2018 pour un total de 120 échantillons.

► Déroulement de la campagne d'hiver :

4 sites sur 4 créneaux ont été définis entre le 15 octobre 2018 et le 04 mars 2019 pour un total de 120 échantillons.

Phase 3.

Analyse, rédaction et présentation du rapport.

Résultats globaux sur le SITTOMAT, résultats par collectivité membre, par typologie d'habitat, par commune, comparatif été / hiver, comparatif avec données antérieures ou nationales, potentiels de valorisation.

Ces résultats ont été présentés à chacun des membres du SITTOMAT (Élus et administrations).

» LE CONSTAT

Plus de 58 % de ce que nous jetons pourrait encore être valorisé. Ce qui représente environ 256 kg par habitant par an (hors CCGST dont le chiffre est de plus de 69 % car les consignes de tri sont plus étendues).

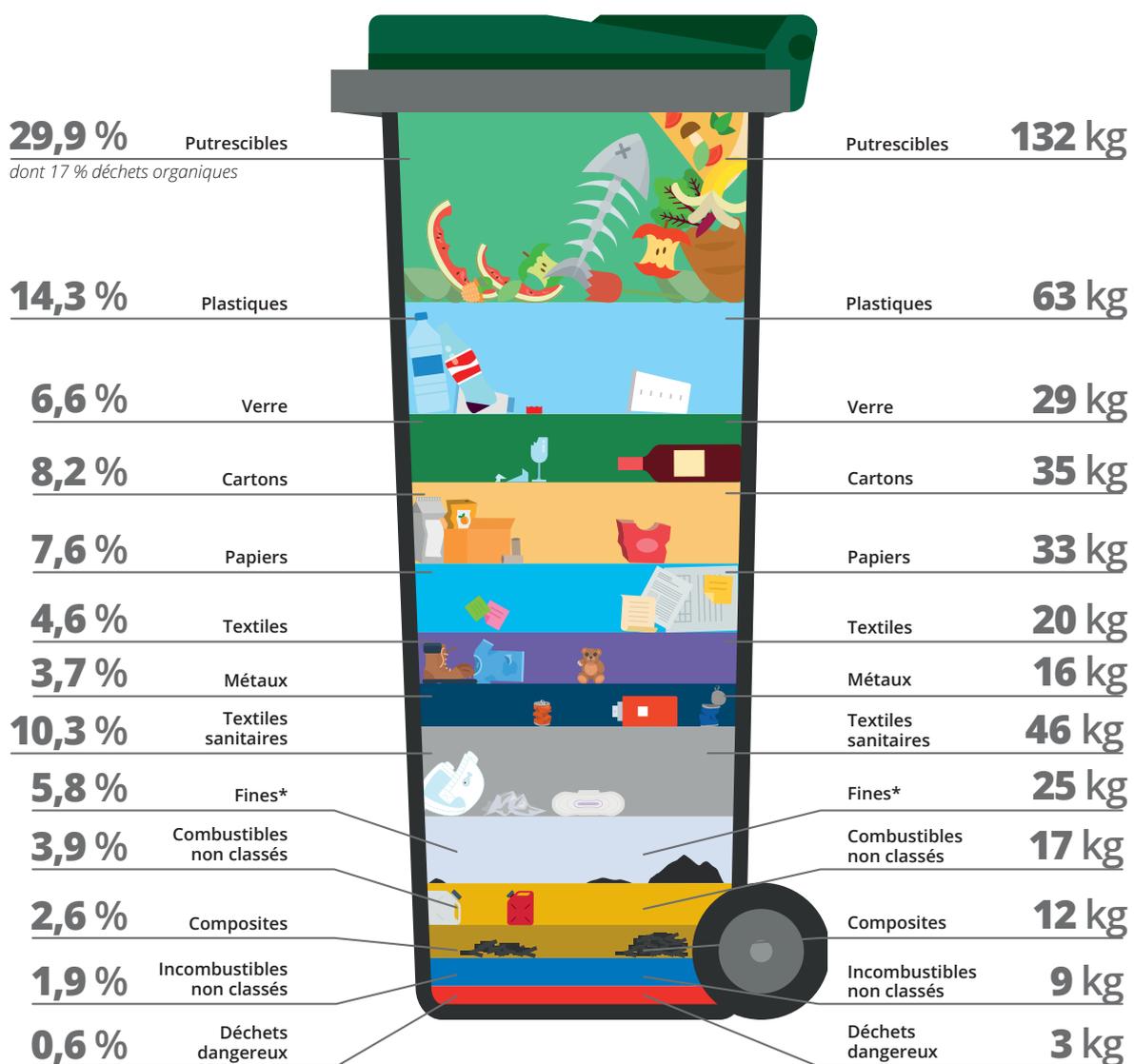
Le potentiel de valorisation organique (compostage domestique individuel ou collectif) représente plus de 17 % de nos poubelles en déchets alimentaires compostables et de jardin.

Le potentiel de valorisation des emballages ménagers est similaire. Environ 20 % de ce que nous jetons pourrait être triés et recyclés selon (flacons et bouteilles - hors CCGST).

Le verre représente 6,6 % du poids de nos Ordures Ménagères, soit environ 29 kg par an et par habitant. Pour le plastique 11 % de ce que nous jetons pourrait être trié et valorisé avec l'extension de consignes de tri (ajout de déchets plastiques souples en plus du flaconnage plastique). Ce qui représente environ 47 kg par habitant par an.

Le papier et le carton représentent 15 % de nos ordures ménagères soit environ 68 kg par an et par habitant. Ces matières pourraient d'ores et déjà être déposées dans les dispositifs de tri.

> QUE CONTIENNENT NOS POUBELLES ?



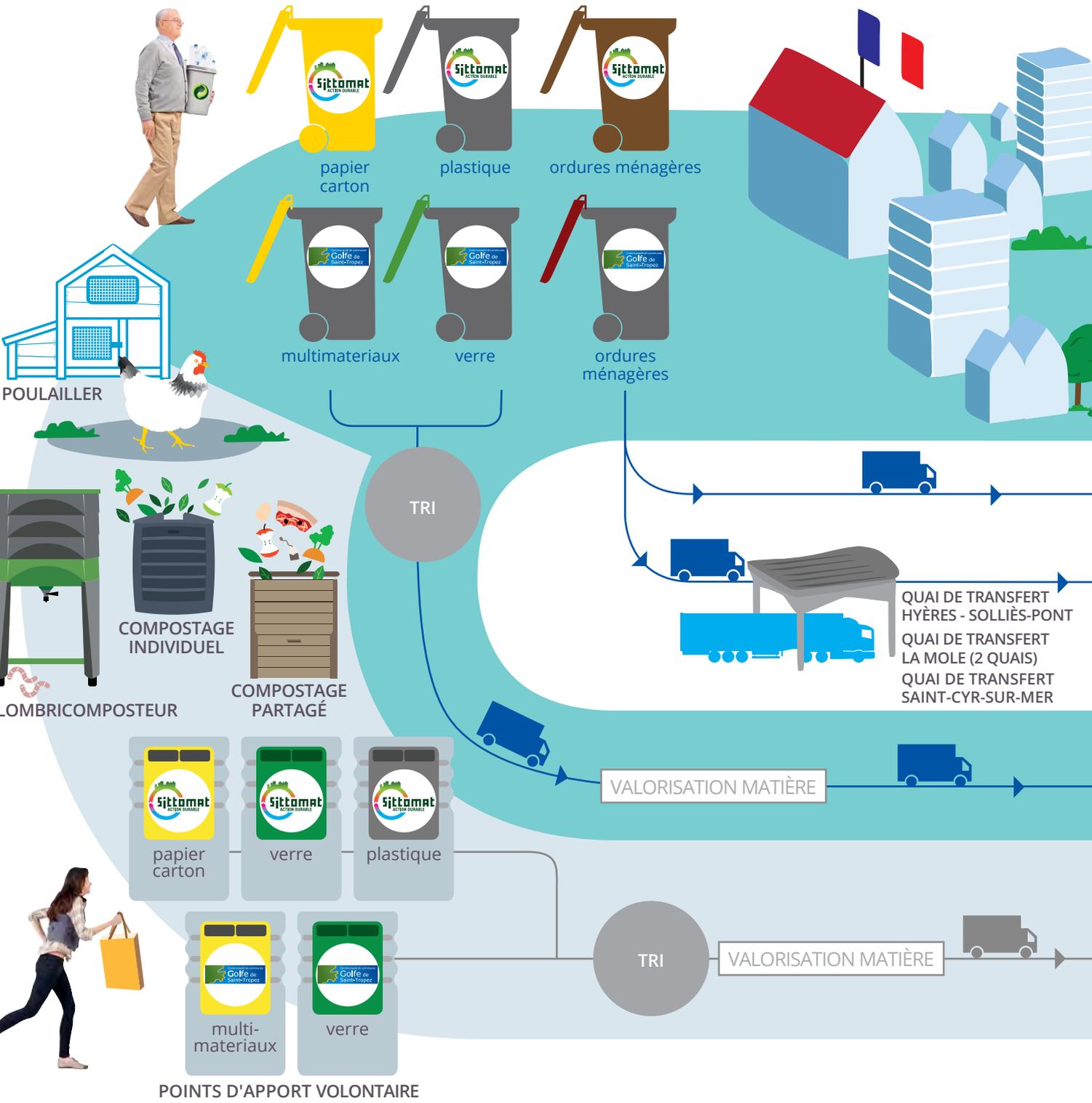
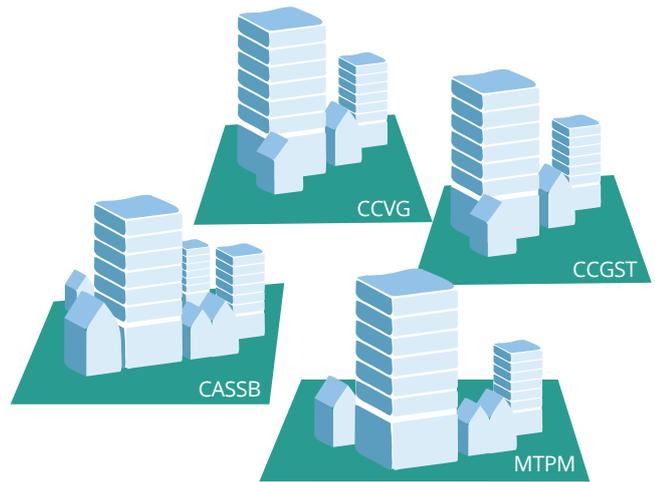
* Fines : éléments de très petites dimensions présents dans les prélèvements.

LE SITTOMAT

» AU CŒUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

Collecte

par les Communautés de Communes

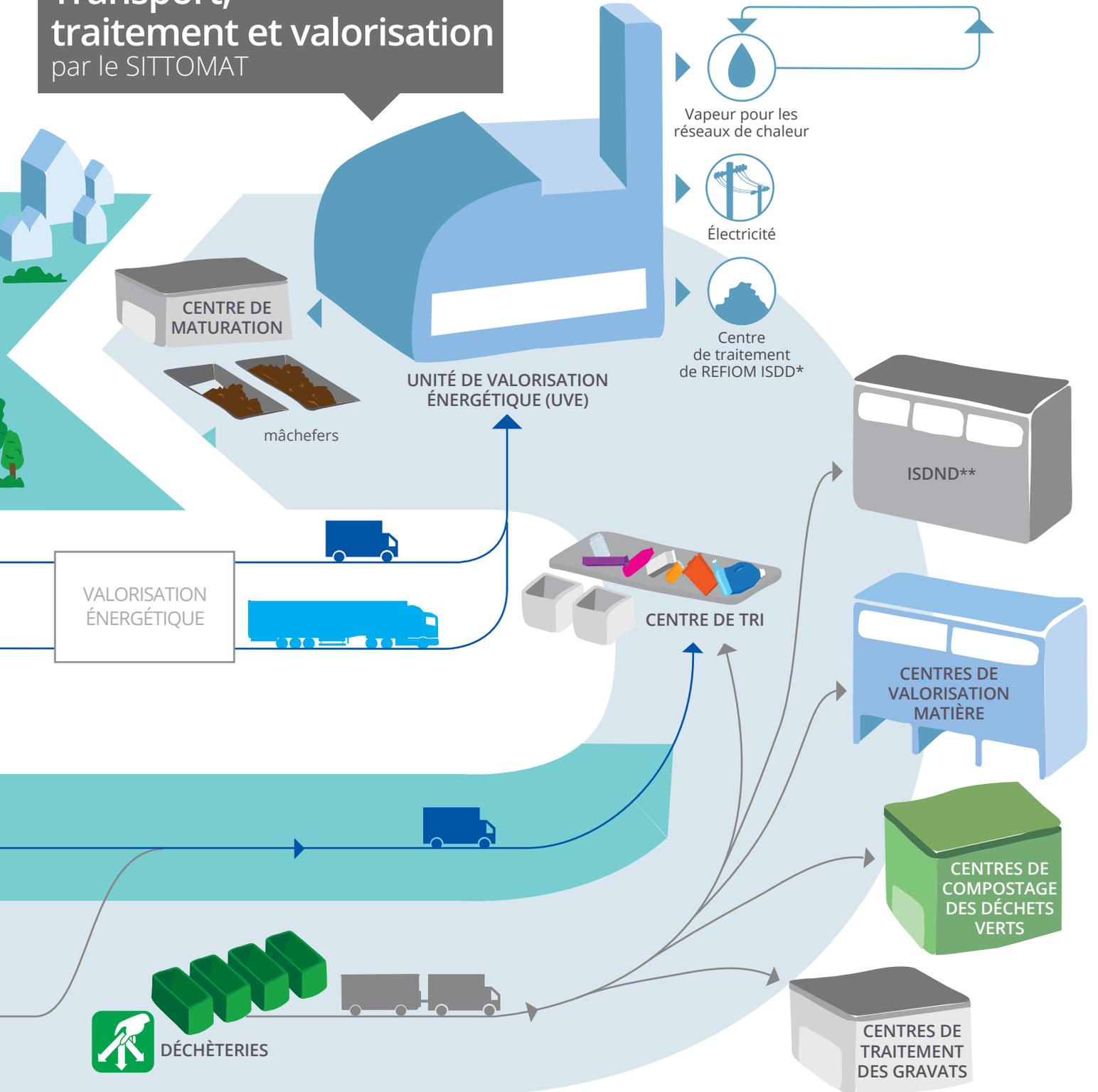


**2 ensembles de logements sociaux
bénéficient de l'énergie produite par l'UVE**

- > Quartier La Beaucaire à Toulon
- > Quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer



**Transport,
traitement et valorisation
par le SITTMAT**



* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux. ** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

LE TRANSPORT

» LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO2 lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'UVE, le SITTOMAT gère 4 quais de transit :

► Un quai situé à Hyères géré par Veolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne et La Crau.

En 2019, ce quai a réceptionné 34 318 tonnes d'Ordures Ménagères de ces communes.

► Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier. **En 2019, ces communes ont déposé 11 653 tonnes de déchets.**

► Un quai situé à Saint-Cyr-sur-Mer, géré par l'entreprise Bronzo, pour les villes de Bandol, Sanary-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Évenos, Le Castellet, Signes, Saint-Cyr-sur-Mer. **En 2019, 783 tonnes de déchets ont transité par ce site.**

► Un quai situé à La Mole, géré par la société Pizzorno pour toutes les villes de la CCGST. **En 2019, 33 992 tonnes de déchets ont transité par ce site.** Le quai a été entièrement réhabilité et mis en service en 2019. (investissement 5 millions €).

En 2019, le Syndicat a donc transporté 80 746 tonnes d'Ordures Ménagères depuis les quais de transfert vers l'UVE.

Toutes les autres villes déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE.

INFO +

À la Môle, la mise en balles des Ordures Ménagères

Depuis cette année, la mise en balles des déchets ménagers permet de compacter et enrubanner d'un film étirable les Ordures Ménagères. Elles peuvent ainsi supporter un stockage de plusieurs semaines en évitant les nuisances et la mise en décharge.



» LES AUTRES TRANSPORTS

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, vers les centres de tri pour les produits de la collecte sélective (Points d'Apport Volontaire uniquement), ainsi que vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration d'Ordures Ménagères).

En effet, l'exploitation de l'unité a produit 7 573 tonnes de cendres issues du traitement des fumées. Le SITTOMAT les envoie dans une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) de classe 1, située à Bellegarde dans le Gard (34) afin qu'elles soient stockées après un prétraitement spécifique. Ainsi le SITTOMAT maîtrise la destination des sous-produits de l'UVE.



LA VALORISATION MATIÈRE

La loi de transition énergétique de 2015 pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux : réduire de 10 % les déchets ménagers (2020). Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025). Ces objectifs confortent le SITTOMAT à intensifier les actions menées dans le cadre de la collecte sélective et le compostage.

» LES OBJECTIFS DU SYNDICAT

Le SITTOMAT privilégie comme alternative à la valorisation énergétique la collecte sélective, le traitement des biodéchets, la valorisation matière. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la participation des administrés.

» GUIDER LES ADMINISTRÉS

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri, ... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets. Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien. Le Syndicat développe une communication ciblée, définie par les élus du Comité Syndical, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'Aire Toulonnaise.



La communication de proximité en 2019

La communication de proximité se traduit par de nombreuses actions menées sur le territoire du SITTOMAT par les ambassadeurs du tri. Concrètement, ces opérations prennent la forme d'animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux, interventions dans les écoles, centres de loisirs et autres structures, municipales ou pas, qui en font la demande...

Ces actions permettent de rencontrer les habitants pour les sensibiliser et les guider dans la collecte sélective des déchets.

Lors de ces différentes opérations, des outils et supports de communication dédiés sont distribués gratuitement pour aider les trieurs au quotidien : guide du tri, mémotri spécifique, réglette du tri...

Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communication

INFO +

L'équipe de 8 ambassadeurs du tri a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de l'Aire Toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers dans le cadre du programme mis en œuvre avec Citeo.

Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour encourager les trieurs et convaincre les plus réticents du bien-fondé du tri des déchets.

Concernant la CCGST, 4 ambassadeurs sont recrutés au sein de la collectivité.



LA VALORISATION MATIÈRE

» LES CAMPAGNES D'INFORMATION MENÉES EN 2019

En parallèle de la communication de proximité, des campagnes d'informations sont menées autour du tri des déchets.

Cette communication répond à plusieurs objectifs pour le Syndicat :

- Devenir le référent en termes de traitement des déchets ;
- Être le relais local des opérations nationales et européennes sur les déchets ;
- Inciter à la réduction des déchets et au tri des emballages ménagers recyclables ;
- Développer sa notoriété et faire connaître ses différentes missions.

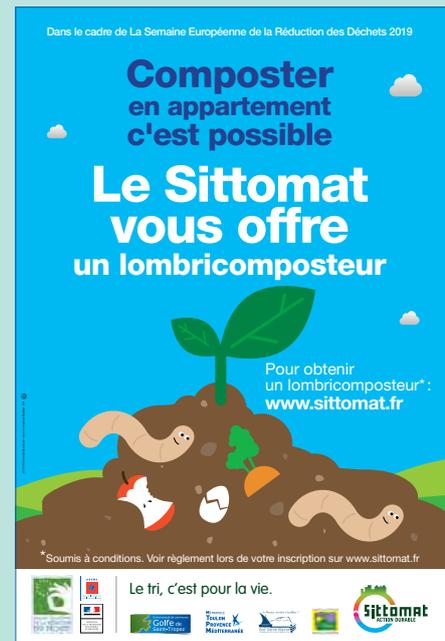
Pour mener ces campagnes d'information, le Syndicat développe un plan de communication multicanaux combinant les moyens de communication suivants :

- Plan média – publicités radios, presse écrite et on-line ;
- Community management, actualités Facebook, instagram et site internet ;
- Campagne de relations presse ;
- Opérations de communication de proximité.

INFO +

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Campagne de communication - Octobre 2019



Campagne de communication "Planète'R"
Mai 2019



Campagne de communication "Éco-été"
Juin 2019



Campagne de communication "Semaine Européenne de la Réduction des Déchets" 2019



Campagne de communication "Composteur partagé"
2019

INFO +

www.sittomat.fr

Le site internet du Syndicat, en constante évolution, reste un outil majeur pour les administrés de l'agglomération toulonnaise avec un accès aux informations de la CCGST.

Pour la CCGST suivre le lien : www.cc-golfedesainttropez.fr/dechets

» LE SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics qui ont une mission d'intérêt général.

Cette mission, correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières calculées selon des critères spécifiques.

Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT.



POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Eco-organisme à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.

En 2019 : 3611 tonnes de DEEE et 7,19 tonnes de lampes ont été récupérées en déchèterie.



POUR LES TEXTILES

Le SITTOMAT a été autorisé par ses membres à contractualiser avec écotextile. Ainsi, en 2019, un appel à projet a été lancé afin de choisir un prestataire pour positionner et collecter les Points d'Apport Volontaire (1/1500 hab.)



POUR LES MOBILIERS USAGERS

Depuis 2015, le Syndicat a signé une convention avec Éco-Mobilier afin de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie.

En 2019, 7917 tonnes de mobilier ont été collectées.



POUR LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont l'agrément a été renouvelé le 11 mars 2019.

Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

En 2019 : 829 tonnes de DDS ont été récupérées en déchèterie.



POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES ET L'ÉDITION PAPIER

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. L'organisme conjugue performances économique et environnementale en imaginant des solutions qui font progresser le recyclage au meilleur coût. Citeo est un important partenaire du SITTOMAT car il accompagne l'ensemble des actions du Syndicat avec proximité et expertise.

En 2019 : 48 097 tonnes d'emballages ménagers recyclables et Papiers ont été collectées en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.

Le Sittomat a contractualisé avec l'ensemble des éco-organismes afférents aux déchets ménagers.

LA VALORISATION MATIÈRE

» LES DISPOSITIFS DE COLLECTE

Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le Sittomat, les villes et les Communauté, ont mis en place un dispositif de collecte sur leur territoire qui ne cesse d'évoluer.

À noter

Le SITTOMAT collecte les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective - via un prestataire de services. La compétence de la collecte pour les Ordures Ménagères, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants n'appartient pas au Syndicat mais aux Communautés membres du syndicat.



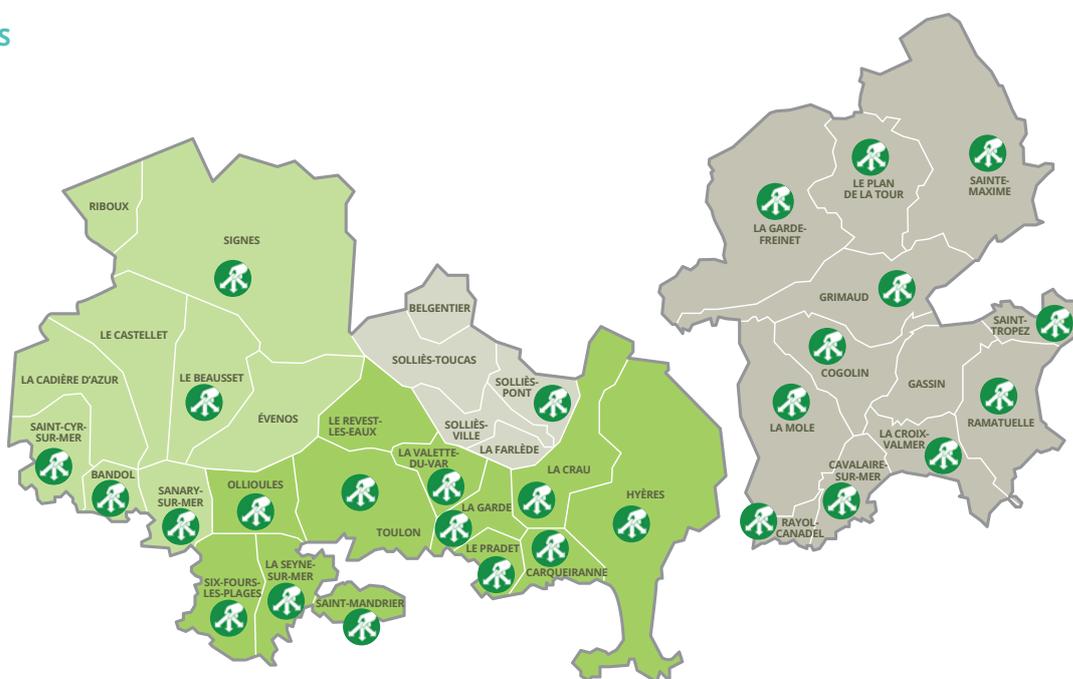
LES DÉCHÈTERIES

Pour valoriser tous les types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur le réseau des déchèteries. Si la création et la gestion des hauts

de quais des déchèteries sont de la compétence des communautés. L'exploitation du bas de quai a été déléguée au SITTOMAT.

28 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/ Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont
- > Saint-Tropez
- > Ramatuelle
- > La Croix-Valmer
- > Cavalaire-sur-Mer
- > Le Rayol-Canadel
- > La Mole
- > Cogolin
- > Grimaud
- > Sainte-Maxime
- > Le plan-de-la-Tour
- > La Garde-Freinet



Le Syndicat développe la valorisation matière sur l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets. Au total, 16 types de déchets ménagers sont collectés pour être valorisés.

» TONNAGES REÇUS EN DECHETERIES LE SITTOMAT

DÉCHETS NON DANGEREUX ET NON INERTES

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	1 636,27	1 636,27			1 636,27
Encombrants Mélanges*	31 598,74	14 997,38		16 601,36	31 598,74
Encombrants Bois	7 965,12	7 965,12			7 965,12
Éco-Mobilier	7 917,24	7 917,24			7 917,24
Bois Propre	27,58	27,58			27,58
Déchets verts**	46 574,81	46 574,81			46 574,81
Textile	628,55	628,55			628,55
Verre plat	490,50	490,50			490,50
Ferrailles	4 850,23	4 850,23			4 850,23
Capsules de café (alu.)	21,88	21,88			21,88
Papier / Carton / Verre / Plastique	Imputé à la collecte sélective				
Total	101 710,92	85 109,56	0,00	16 601,36	101 710,92

* Encombrants en mélange Aire Toulonnaise 57 % valorisés, 43 % en CSDU - Encombrants en mélange CCGST 20 % valorisés, 80 % en CSDU.

** ** Les déchets verts de la CCGST sont traités à l'écopole de la Mole.

DÉCHETS INERTES

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	37 074,63	37 074,63			1 636,27
Balayures	4 161,23	4 161,23			174,66
Total	41 235,86	41 235,86	0,00		41 235,86

DÉCHETS DANGEREUX

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	654,38	654,38			654,38
Eco DDS	174,66	2,25	172,41		174,66
Piles	16,62	12,80	3,82		16,62
Lampes	7,19	6,46	0,72		7,19
Bouteilles de gaz	110,22	110,22			110,22
Extincteurs	23,00	23,00			23,00
Radios	0,07	0,07			0,07
DEEE	3 611,09	2 924,98		686,11	3 611,09
Pneumatiques	29,00	7,25	21,75		29,00
Palmiers	0,00	0,00			0,00
Déchets amiantés	0,00	0,00			0,00
Huile mécanique	222,00	222,00			222,00
Huile alimentaire	0,00	0,00			0,00
Total	4 848,23	3 963,42	198,70	686,11	4 848,23

» TONNAGES REÇUS EN DECHETERIES LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

DÉCHETS NON DANGEREUX ET NON INERTES

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	950,75	950,75			950,75
Encombrants Mélanges	14 191,26	8 089,02		6 102,24	14 191,26
Encombrants Bois	5 112,36	5 112,36			5 112,36
Éco-Mobilier	3 912,35	3 912,35			3 912,35
Bois Propre	27,58	27,58			27,58
Déchets verts	25 380,33	25 380,33			25 380,33
Palmiers	0,00	0,00			0,00
Textile	371,88	371,88			371,88
Verre plat	305,92	305,92			305,92
Ferrailles	2 218,19	2 218,19			2 218,19
Capsules de café (alu.)	15,21	15,21			15,21
Papier / Carton / Verre / Plastique		Imputé à la collecte sélective			
Total	52 485,83	46 383,58	0,00	6 102,24	52 485,83

DÉCHETS INERTES

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	20 721,44	20 721,44			20 721,44
Balayures	2 125,84	2 125,84			2 125,84
Total	22 847,28	22 847,28	0,00		22 847,28

DÉCHETS DANGEREUX

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	279,50	279,50			279,50
Eco DDS	117,93	1,52	116,41		117,93
Piles	9,47	7,29	2,18		9,47
Lampes	4,95	4,46	0,50		4,95
Bouteilles de gaz	76,44	76,44			76,44
Extincteurs	14,39	14,39			14,39
Radios	0,03	0,03			0,03
DEEE	1 767,40	1 431,60		335,81	1 767,40
Pneumatiques	19,00	4,75			19,00
Huile mécanique	129,00	129,00			129,00
Huile alimentaire	1,35	1,35			1,35
Total	2 419,46	1 950,32	133,33	335,81	2 419,46

» TONNAGES REÇUS EN DECHETERIES LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE-BAUME

DÉCHETS NON DANGEREUX ET NON INERTES

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	472,55	472,55			472,55
Encombrants Mélanges	6 137,00	3 498,09		2 638,91	6 137,00
Encombrants bois	1 250,89	1 250,89			1 250,89
Éco-Mobilier	1 260,78	1 260,78			1 260,78
Bois Propre	0,00	0,00			0,00
Déchets verts	8 704,20	8 704,20			8 704,20
Palmiers	0,00	0,00			0,00
Textile	28,63	28,63			28,63
Verre plat	124,18	124,18			124,18
Ferrailles	1 110,44	1 110,44			1 110,44
Capsules de café (alu.)	4,27	4,27			4,27
Papier / Carton / Verre / Plastique		Imputé à la collecte sélective			
Total	19 092,94	16 454,03	0,00	2 638,91	19 092,94

DÉCHETS INERTES

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	7 509,34	7 509,34			7 509,34
Balayures	936,56	936,56			936,56
Total	8 445,90	8 445,90			8 445,90

DÉCHETS DANGEREUX

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	77,59	77,59			77,59
Eco DDS	38,79	0,50	38,29		38,79
Piles	4,08	3,14	0,94		4,08
Lampes	0,91	0,82	0,09		0,91
Bouteilles de gaz	17,73	17,73			17,73
Extincteurs	3,77	3,77			3,77
Radios	0,04	0,04			0,04
DEEE	730,01	591,31		138,70	730,01
Pneumatiques	5,00	1,25			5,00
Huile mécanique	54,00	54,00			54,00
Huile alimentaire	0,00	0,00			0,00
Total	931,91	750,14	43,07	138,70	931,91

» TONNAGES REÇUS EN DECHETERIES LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GOLFE DE SAINT-TROPEZ DÉCHETS NON DANGEREUX ET NON INERTES

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	0,00	0,00			0,00
Encombrants Mélange*	8 145,69	1 629,14		6 516,55	8 145,69
Encombrants Bois	1 595,16	1 595,16			1 595,16
Éco-Mobilier	2 337,65	2 337,65			2 337,65
Bois Propre	0,00	0,00			0,00
Déchets verts**	11 623,00	11 623,00			11 623,00
Palmiers	0,00	0,00			0,00
Textile	202,00	202,00			202,00
Verre plat	0,00	0,00			0,00
Ferrailles	980,64	980,64			980,64
Capsules de café (alu.)	0,00	0,00			0,00
Papier / Carton / Verre / Plastique		Imputé à la collecte sélective			
Total	24 884,14	18 367,59	0,00	6 516,55	24 884,14

* Encombrants en mélange 20 % valorisés, 80 % en CSDU.

** Les déchets verts de la CCGST sont traités à l'écopôle de la Mole.

DÉCHETS INERTES

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	5 475,19	5 475,19			5 475,19
Balayures	1 097,42	1 097,42			1 097,42
Total	6 572,61	6 572,61	0,00	0,00	6 572,61

DÉCHETS DANGEREUX

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	233,29	233,29			233,29
Eco DDS	0,00	0,00	0,00		0,00
Piles	1,97	1,52	0,45		1,97
Lampes	0,58	0,52	0,06		0,58
Bouteilles de gaz	1,54	1,54			1,54
Extincteurs	3,40	3,40			3,40
Radios	0,00	0,00			0,00
DEEE	750,88	608,21		142,67	750,88
Pneumatiques	1,00	0,25			1,00
Huile mécanique	24,00	24,00			24,00
Huile alimentaire	0,00	0,00			0,00
Total	1 016,66	872,73	1,26	142,67	1 016,66

*Écopôle de la Mole.

» TONNAGES REÇUS EN DECHETERIES LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU DÉCHETS NON DANGEREUX ET NON INERTES

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	212,97	212,97			212,97
Encombrants Mélanges	3 124,79	1 781,13		1 343,66	3 124,79
Encombrants Bois	6,71	6,71			6,71
Éco-Mobilier	406,46	406,46			406,46
Bois Propre	0,00	0,00			0,00
Déchets verts	867,28	867,28			867,28
Palmiers	0,00	0,00			0,00
Textile	26,04	26,04			26,04
Verre plat	60,40	60,40			60,40
Ferrailles	540,96	540,96			540,96
Capsules de café (alu.)	2,41	2,41			2,41
Papier / Carton / Verre / Plastique		Imputé à la collecte sélective			
Total	5 248,02	3 904,36	0,00	1 343,66	5 248,02

DÉCHETS INERTES

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	3 368,66	3 368,66			3 368,66
Balayures	1,41	1,41			1,41
Total	3 370,07	3 370,07			3 370,07

DÉCHETS DANGEREUX

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	64,00	64,00			64,00
Eco DDS	17,94	0,23	17,71		17,94
Piles	1,10	0,85	0,25		1,10
Lampes	0,75	0,68	0,08		0,75
Bouteilles de gaz	14,51	14,51			14,51
Extincteurs	1,45	1,45			1,45
Radios	0,00	0,00			0,00
DEEE	362,79	293,86		68,93	362,79
Pneumatiques	4,00	1,00			4,00
Huile mécanique	15,00	15,00			15,00
Huile alimentaire	1,10	1,10			1,10
Total	482,64	392,68	21,04	68,93	482,64

» LES MODES DE COLLECTE SÉLECTIVE

LA CASSB, MTPM ET CCVG

► La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement

Certaines maisons individuelles et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri (gris pour le plastique et jaune pour le papier-carton). Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

► La collecte en Point d'Apport Volontaire

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'Apport Volontaire les plus proches de chez eux. Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou les flaconnages plastique. Ces Points d'Apport Volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière. Les Eco-box (petit container décoré adapté aux centres-villes pour récupérer le verre) et les Kroc-canettes (container bleu pour accueillir l'acier et l'aluminium) viennent compléter le dispositif de collecte.

Depuis 2018, l'ensemble des Points d'Apport Volontaire sont équipés de sondes pour éviter les débordements et faciliter la collecte.

LA CCGST

Les habitants de la CCGST sont collectés en porte à porte, en point de regroupement et en apport volontaire selon les communes et les flux.

► La collecte en Porte-à-Porte

Gassin, Sainte-Maxime, Grimaud, Cavalaire, Saint-Tropez

► La collecte en point de regroupement

Cogolin, La Croix-Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel, Cavalaire, Ramatuelle, La Garde-Freinet, Saint-Tropez, Grimaud, Sainte-Maxime, Cavalaire

► La collecte en Point d'Apport Volontaire

Cavalaire, Gassin, Ramatuelle, Grimaud, La Grade-Freinet, Sainte-Maxime, Saint-Tropez.

Trouvez le Point d'Apport Volontaire le plus près de chez vous
www.sittomat.fr

INFO +

TYPE D'EMBALLAGE

PAPIER-CARTON



Emballages papier-carton, journaux-magazines, briques alimentaires, carton de pizza-carton gras



Apport
Volontaire

Porte-à-Porte

GOLFE DE SAINT-TROPEZ



Apport Volontaire



RECYCLAGE

AIRE TOULONNAISE (CASSB, MTPM, CCVG)

TYPE DE COLLECTE

PLASTIQUE



Bouteilles plastique, flacons plastique

TYPE DE COLLECTE

VERRE



Bouteilles en verre, bocaux en verre

TYPE DE COLLECTE

ACIER ET ALUMINIUM



Boîtes-boissons en acier, boîtes-boissons en aluminium



Apport Volontaire



Porte-à-Porte



Apport Volontaire



Apport Volontaire

GOLFE DE SAINT-TROPEZ



Porte-à-Porte



Apport Volontaire



Porte-à-Porte



Récupération après traitement à l'UVE



RECYCLAGE



RECYCLAGE



RECYCLAGE

LA VALORISATION MATIÈRE

» LES INSTALLATIONS UTILISÉES

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITTOMAT utilise des infrastructures spécifiques. Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'Apport Volontaire bénéficient de 4 installations (2 centres de tri et 2 plateformes de réception). Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées sur les centres de valorisation.



LE CENTRE DE TRI DE LA SEYNE-SUR-MER

Le papier-carton et les flaconnages plastique collectés (en Point d'Apport Volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement sur le territoire de la CASSB, MTPM et de la CCVG) sont amenés au centre de tri situé à La Seyne-sur-Mer géré par le groupement Veolia Propreté/Onyx Méditerranée au titre d'un marché public. D'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines y sont séparés, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

LE CENTRE DE TRI DU MUY

Le papier-carton, les plastiques et les métaux collectés sur le territoire de la CCGST, sont amenés au centre de tri du Muy, géré par le groupement PIZZORNO, au titre d'un marché public. Doté d'une capacité de traitement de 50 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages recyclables y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

LES PLATEFORMES DE RÉCEPTION DU VERRE

La collecte sélective du verre est confiée à la société VALEOR par marché public de prestations de service.

Une fois récupéré, le verre est amené sur la plateforme de réception située à La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers OI Manufacturing France à Béziers, où il sera recyclé.

Le verre de la CCGST transite par le quai de la Mole avant d'être également transporté vers la verrerie OI Manufacturing France à Béziers.

La collecte en est assurée par la société PIZZORNO.

LA PLATEFORME DE RÉCEPTION DE L'ACIER ET L'ALUMINIUM POUR LA CASSB, MTPM ET CCVG

La collecte sélective des cannettes est confiée à l'association Kroc'Can par marché public de prestations de service. Ces boîtes-boissons sont ensuite acheminées vers une plateforme de réception à Toulon (83).

Elles sont alors triées et conditionnées pour être expédiées vers les filières de recyclage.

LES INSTALLATIONS POUR LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS

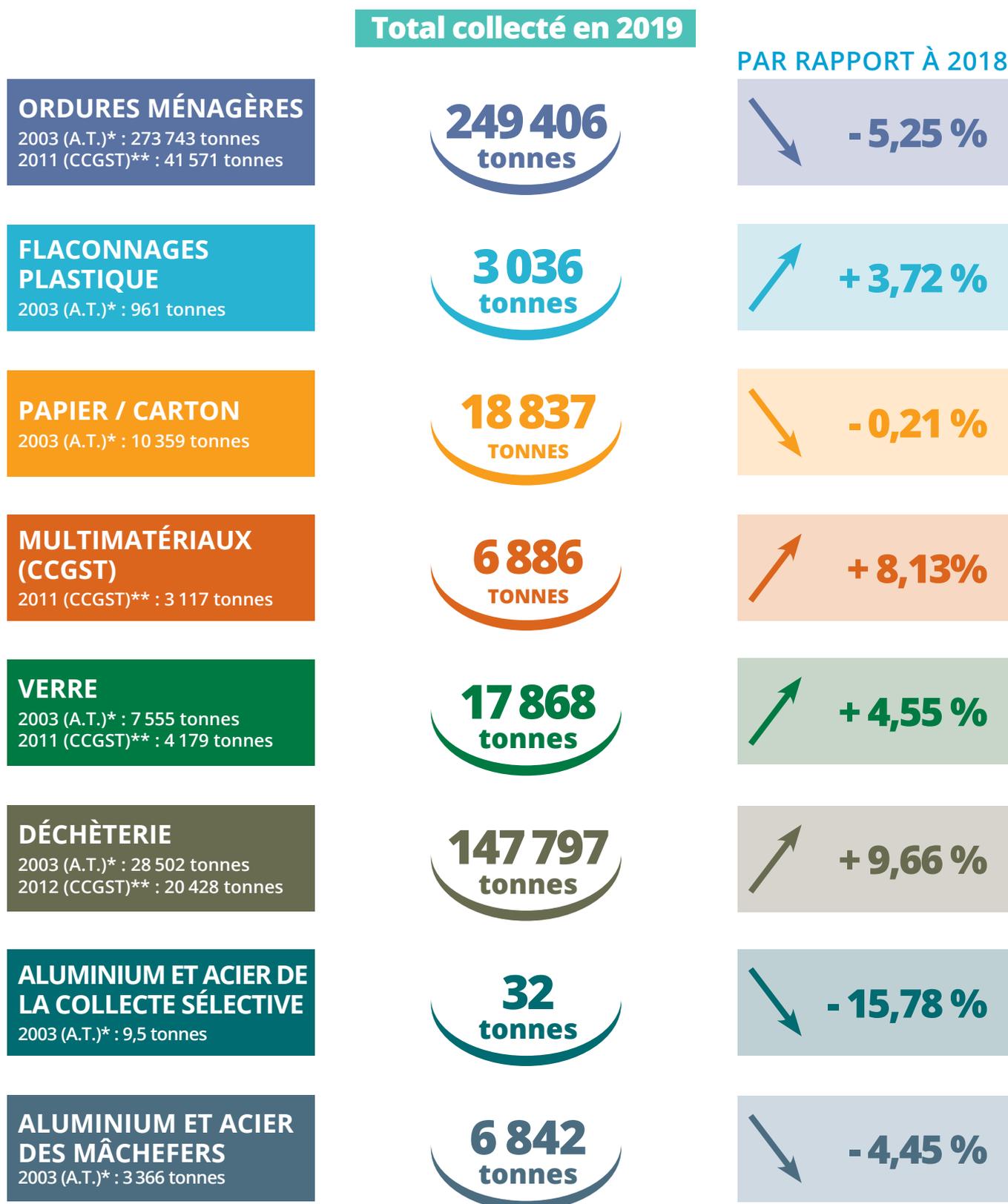
Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants. Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTOMAT utilise des plateformes de compostage collectif.

Les déchèteries situées à l'Ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Veolia à Signes (83).

Celles situées à l'Est les envoient sur la plateforme de compostage gérée par PAPREC à Cuers (83).

Concernant la CCGST, les déchets verts sont traités sur l'Écopôle du Maravéou, à La Mole (83).

» LES DIFFÉRENTS FLUX EN 2019



* 2003 est l'année de référence pour l'Aire Toulonnaise (CASSB, MTPM, CCVG). ** 2011 ou 2012 l'année de référence pour la CCGST.

LA VALORISATION MATIÈRE

» RÉCUPÉRATION DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

> LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE / ANNÉE 2019

MTPM	Nb Hab	Papier - Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte Sélec.	
		Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
La Garde	25 145	959,02	81,81	34,89	504,57	20,07	153,57	57,51	3,69	1 617,16	64,31
Le Pradet	10 564	580,03	58,08	49,41	374,97	35,50	96,44	34,05	5,62	1 051,44	99,53
Le Revest	3 735	108,76	10,57	26,29	45,05	12,06	21,42	7,05	3,63	175,23	46,92
Saint-Mandrier	5 809	264,16	22,84	41,54	231,24	39,81	48,79	18,13	5,10	544,19	93,68
Six-Fours	33 652	1 756,42	129,91	48,33	1 125,67	33,45	282,16	102,02	5,07	3 164,25	94,03
Carqueiranne	9 986	273,10	29,13	24,43	295,93	29,63	42,04	15,91	2,62	611,06	61,19
Hyères	56 502	2 059,50	183,18	33,21	1 515,65	26,82	334,79	124,99	3,61	3 909,94	69,20
Ollioules	13 167	465,41	44,23	31,99	395,06	30,00	90,53	32,83	4,24	951,00	72,23
La Seyne/Mer	64 675	2 116,56	191,06	29,77	1 207,26	18,67	371,04	141,18	3,40	3 694,86	57,13
Toulon	165 584	4 502,26	1 378,25	25,06	2 626,87	15,86	668,95	243,78	2,40	7 798,08	47,09
La Crau	16 749	1 003,50	89,14	54,59	433,48	25,88	185,73	67,48	6,98	1 622,71	96,88
La Valette	22 271	643,71	69,11	25,80	419,89	18,85	102,01	36,96	2,80	1 165,61	52,34
TOTAL MTPM	427 839	14 732,43	2 287,30	31,48	9 175,64	21,45	2 397,46	881,88	3,39	26 305,53	61,48

> LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE-BAUME / ANNÉE 2019

CCSSB	Nb Hab	Papier - Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte Sélec.	
		Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
Le Beausset	9 417	381,54	43,36	35,91	269,76	28,65	62,94	23,32	4,04	714,24	75,85
Bandol	7 878	564,61	59,24	64,15	450,84	57,23	76,09	28,25	5,88	1 091,54	138,56
La Cadière	5 514	78,12	8,17	12,69	132,47	24,02	20,86	7,99	2,33	231,45	41,97
Le Castellet	4 019	143,72	14,72	32,10	135,47	33,71	39,80	14,65	5,92	318,99	79,37
Évenos	2 166	95,14	8,93	39,80	50,73	23,42	28,67	10,49	7,95	174,54	80,58
Riboux	39	0,97	0,09	22,59	2,63	67,44	0,44	0,17	6,95	4,04	103,59
Sanary/Mer	15 963	981,68	83,55	56,26	704,02	44,10	166,28	62,26	6,41	1 851,98	116,02
Signes	2 755	64,30	8,56	20,23	76,60	27,80	7,92	3,04	1,77	148,82	54,02
Saint-Cyr/Mer	12 262	734,97	51,24	55,76	440,01	35,88	90,82	33,61	4,48	1 265,80	103,23
TOTAL CCSSB	6 0013	3 045,05	277,86	46,11	2 262,53	37,70	493,82	183,78	5,01	5 801,40	96,67

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU / ANNÉE 2019

CCVG	Nb Hab	Papier - Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte Sélec.	
		Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
Belgentier	2 437	49,05	5,30	17,95	65,99	27,08	14,04	5,38	3,55	129,08	52,97
La Farlède	8 755	478,63	47,44	49,25	179,94	20,55	54,15	20,22	3,88	712,72	81,41
Solliès-Pont	11 133	391,91	37,06	31,87	213,43	19,17	41,63	15,96	2,31	646,97	58,11
Solliès Toucas	5 599	77,99	7,95	12,51	103,24	18,44	21,13	8,10	2,33	202,36	36,14
Solliès-Ville	2 391	62,08	6,34	23,31	67,36	28,17	14,75	5,66	3,80	144,19	60,31
TOTAL CCVG	30 315	1 059,66	104,10	31,52	629,96	20,78	145,70	55,32	2,98	1 835,32	60,54

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GOLFE DE SAINT-TROPEZ / ANNÉE 2019

CCGST	Nb Hab	Multimatériaux			Carton des déchèteries			Verre		TOTAL Collecte Sélec.	
		Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
Cavalaire	7 270	890,00	240,12	89,39	93,00	21,39	9,85	585,00	80,47	1 568,00	215,68
Cogolin	12 032	1 071,00	288,96	65,00	162,00	37,26	10,37	471,00	39,15	1 704,00	141,62
La Croix-Valmer	3 798	724,00	195,34	139,20	81,00	18,63	16,42	478,00	125,86	1 283,00	337,81
La Garde-Freinet	1 882	188,00	50,72	72,94	0,00	0,00	0,00	59,00	31,35	247,00	131,24
Gassin	2 557	418,00	112,78	119,37	0,00	0,00	0,00	210,00	82,13	628,00	245,60
Grimaud	4 421	775,00	209,10	128,00	166,00	38,18	28,91	715,00	161,73	1 656,00	374,58
La Mole	1 418	121,00	32,65	62,31	0,00	0,00	0,00	65,00	45,84	186,00	131,17
Le Plan de la Tour	2 714	344,00	92,81	92,55	0,00	0,00	0,00	184,00	67,80	528,00	194,55
Ramatuelle	2 077	368,00	99,29	129,38	160,00	36,80	59,32	779,00	375,06	1 307,00	629,27
Ste-Maxime	14 263	1 379,00	372,05	70,60	407,00	93,61	21,97	1 057,00	74,11	2 843,00	199,33
St-Tropez	4 299	446,00	120,33	75,75	368,00	84,64	65,91	1 080,00	251,22	1 894,00	440,57
Rayol-Canadel	723	162,00	43,71	163,61	0,00	0,00	0,00	117,00	161,83	279,00	385,89
TOTAL CCGST	57 214	6 886,00	1 857,84	87,88	1 437,00	330,51	19,34	5 800,00	101,37	14 123,00	246,85

À ces tonnages, se rajoutent les ferreux et non ferreux récupérés sur la plateforme de maturation des mâchefers de Pierrefeu, ainsi que les boîtes-boisson de l'opération Kroc'can.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer les déchets en énergie. En 1981, le SITTOMAT a construit une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : les Ordures Ménagères y sont incinérées et produisent de la vapeur d'eau et de l'électricité. Celle-ci est transformée en énergie thermique pour alimenter les réseaux de chaleur et de l'électricité est réinjectée dans le réseau ENEDIS et alimente l'UVE et le bâtiment administratif du SITTOMAT.

» L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et évite ainsi le recours à l'enfouissement. Dans un souci constant d'amélioration de son rendement, l'UVE a bénéficié de plusieurs phases de modernisation. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

Fiche d'identité de l'UVE

- Localisation : Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- Exploitant : Société ZEPHIRE – depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- Capacité de traitement : 285 000 tonnes
- Matières traitées : Ordures Ménagères et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Tonnage de déchets du SITTOMAT valorisés en 2019 est de : 263 018 tonnes (+ 13 612 tonnes de déchets varois hors SITTOMAT)
- Énergie thermique produite en 2019 : 33 990 MWh
- Énergie électrique produite en 2019 : 124 268 MWh.



Le procédé de valorisation énergétique

1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'UVE où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850 °C pendant 2 secondes. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur. Les résidus de ce procédé sont traités selon une réglementation stricte.

L'unité est certifiée pour son management environnemental, son management de la qualité et de la santé-sécurité

- Le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001.
- Le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 14001.
- Le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.
- En 2018, système de management des énergies avec la certification ISO 50001.
- En 2019, l'UVE a subi une révision décennale sur le four n° 3 qui a entraîné un arrêt technique. Des Ordures Ménagères ont dû être exceptionnellement stockées.

Focus sur la Commission de Suivi du Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon

Depuis 2015, une Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon a été mise en place.

Présidée par le préfet du Var (ou l'un de ses représentants), cette commission se compose de 5 collèges :

- un collège des administrations de l'État
- un collège des collectivités territoriales
- un collège des riverains et des associations de protection de l'environnement
- un collège de l'exploitant
- un collège des salariés.

La Commission remplit 2 principales missions :

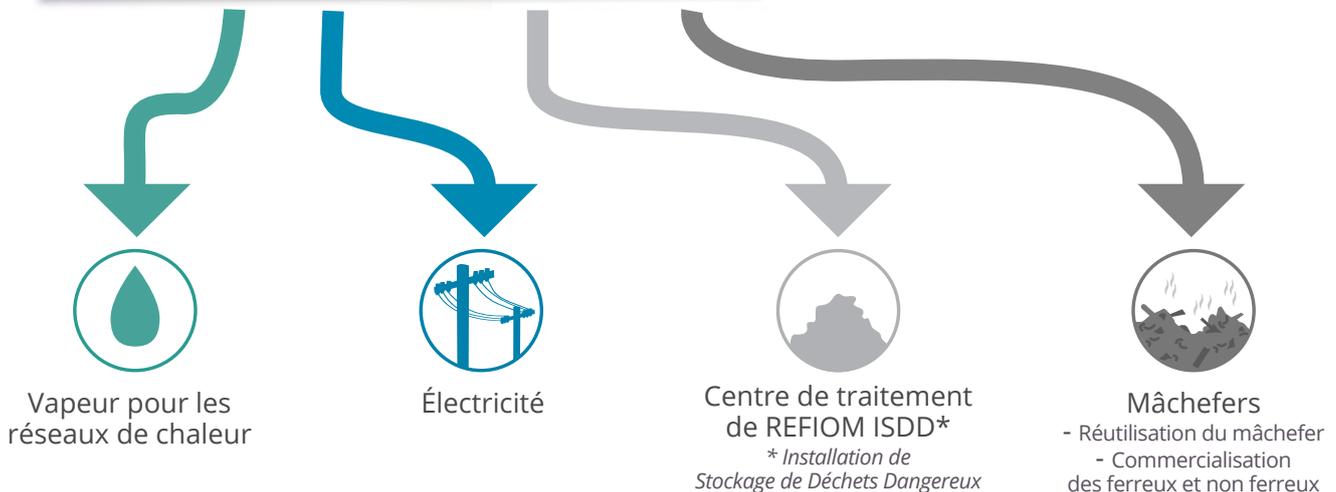
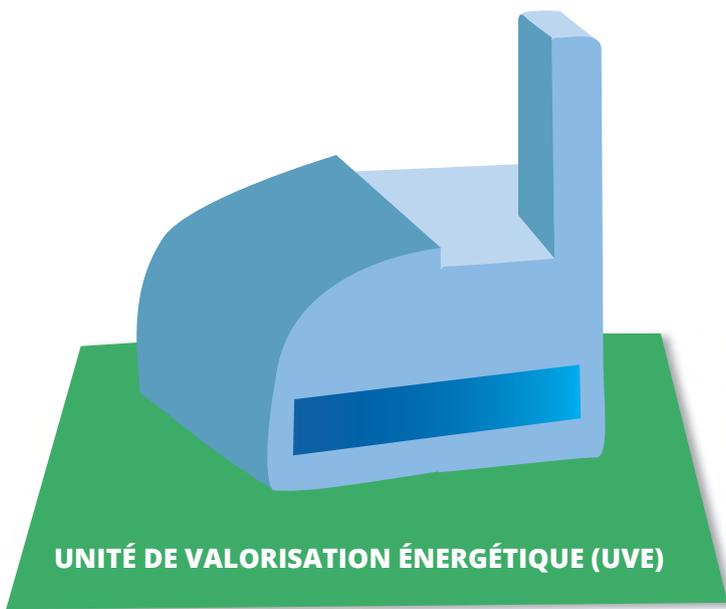
- Créer entre les représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement
- Contrôler l'activité de l'UVE pour laquelle elle a été créée.

Cette commission se réunit au moins une fois par an. Depuis 2015, cette commission n'a rendu que des avis positifs sur l'exploitation de l'UVE.

INFO +

Label Amorce "éco réseau de chaleur"

attribué au SITOMAT pour les performances environnementales, économiques et sociales de son réseau de chaleur Toulon-La Beaucaire. Le réseau de chaleur de la Seyne-sur-Mer est en cours d'évaluation.



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

» L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CHIFFRES

LES FLUX ENTRANTS

Il s'agit des Ordures Ménagères, des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) conformément au schéma régional et des apports de déchets varois pour saturer l'UVE.

Dans le cadre de la DSP, ZEPHIRE s'engage sur un tonnage détourné maximum de 504 tonnes par an, à la charge du SITTOMAT. Au-delà de ce tonnage, les coûts supplémentaires restent à la charge du délégataire qui a la possibilité d'utiliser les apports extérieurs pour combler les vides de fosses et suppléer ainsi les tonnages du SITTOMAT.

INFO +

En 2019, une révision décennale du four n° 3 de l'UVE a entraîné un arrêt technique important, qui a réduit le tonnage d'ordures ménagères incinérées et donc le tonnage de métaux ferreux et non ferreux traités par l'UVE.

Consommables

83 747 m³ d'eau
pour le fonctionnement normal de l'unité

146 tonnes de charbon actif
pour le traitement des dioxines et des furannes

2 760 tonnes de bicarbonate de sodium
pour le traitement de HCl, SO₂ et HF

664 tonnes d'eau ammoniacale
pour le traitement des Nox

263 018* tonnes d'Ordures Ménagères
ont été valorisées énergétiquement

4 638 tonnes de DASRI
ont été valorisées énergétiquement

LES FLUX SORTANTS

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE.

■ L'énergie produite

L'électricité produite par l'UVE représente la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage).

Le SITTOMAT est l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var.

L'énergie thermique produite alimente quant à elle deux réseaux de chaleur desservant 5 000 logements sociaux du quartier La Beaucaire à Toulon et du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer, quelques bâtiments municipaux et un collège.

124 268 MWh
d'énergie électrique produite

33 990 MWh
d'énergie thermique produite

■ Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont les métaux récupérés après combustion dans les mâchefers.

5 121 tonnes de métaux ferreux récupérées par extraction magnétique

1 721 tonnes métaux non ferreux récupérées par courant de Foucault

* Inklus tonnages en provenance de la CC de la porte des Maures, de la Dracénie et de la CC cœur du Var.

■ Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus, appelés "sous-produits d'exploitation".

LES RÉSIDUS LIQUIDES

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est réutilisée pour son fonctionnement. Ainsi, il n'y a aucun rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

LES RÉSIDUS SOLIDES

Les résidus solides sont divisés en 2 classes : **Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM)** : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. Ils sont transportés sur l'installation de maturation de Pierrefeu. Ils y seront analysés, maturés et commercialisés. En 2019, 5 000 tonnes de mâchefers ont été utilisés lors de la réfection du quai de transit du Maravéou à la Mole. C'est la société Zephyre qui en a la charge dans le cadre de la DSP.

65 803 tonnes MIOM
ont été récupérées et réutilisées

7 573 tonnes de REFIOM
ont été stockées

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds. Les REFIOM sont stockés dans deux silos. Ces résidus sont transportés en citerne par la société SATM jusqu'à Bellergarde dans le Gard (30), sur le site de la société SUEZ MINERALS qui se charge de les analyser, les stabiliser et les stocker.

NEUTRALISATION DES GAZ

Par procédé chimique, les gaz de combustion sont traités. L'injection de bicarbonate de sodium permet de neutraliser les acides chlorhydrique, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène par absorption. L'injection de charbon actif traite la neutralisation des dioxines et furanes. Les gaz de combustion sont neutralisés par filtration. De plus, le SITTOMAT a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de diOxyde d'azote (Nox) à 80 mg.



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

» COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

> LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE / TONNAGE 2019

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Carqueiranne	277	261	281	317	318	314	387	415	307	292	272	268	3 710
La Garde	824	721	795	800	814	749	844	771	744	860	749	818	9 490
Hyères	1 834	1 662	1 964	2 151	2 143	2 206	2 636	2 843	2 083	1 938	1 817	1 816	25 093
Ollioules	410	368	412	440	460	411	469	430	415	422	401	407	5 048
Le Pradet	325	298	327	357	341	357	418	417	334	327	304	310	4 115
Le Revest	95	85	90	96	98	88	111	102	93	90	94	102	1 144
St-Mandrier	127	119	136	151	161	155	215	221	162	144	131	131	1 854
La Seyne/M	1 835	1 718	1 991	2 060	2 087	2 003	2 185	2 099	1 926	2 008	1 878	1 919	23 710
Six-Fours	1 059	976	1 089	1 175	1 210	1 233	1 355	1 493	1 159	1 148	1 044	1 069	14 011
Toulon	5 552	4 986	5 633	5 712	5 954	5 785	5 901	5 604	5 558	5 664	5 355	5 751	67 454
La Crau	485	427	486	523	542	485	553	523	477	505	493	527	6 026
La Valette	750	681	744	755	755	718	784	737	685	763	703	749	8 825
TOTAL	13 573	12 303	13 948	14 538	14 883	14 504	15 858	15 656	13 944	14 161	13 242	13 868	170 479

> LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE-BAUME / TONNAGE 2019

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
La Cadière	152	131	157	184	183	207	252	259	193	171	147	151	2 185
Le Castellet	121	112	128	154	148	150	211	199	144	147	132	137	1 784
Évenos/ Signes/ Le Beausset	380	346	386	409	422	403	467	449	389	410	377	410	4 847
Bandol	405	356	403	475	495	507	652	737	494	474	412	412	5 823
Saint-Cyr/M	495	449	531	575	616	638	815	841	640	606	548	556	7 311
Sanary/M	552	548	686	702	710	695	848	871	654	601	545	589	8 000
TOTAL	2 105	1 941	2 291	2 499	2 574	2 600	3 245	3 356	2 514	2 410	2 161	2 254	29 950

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU / TONNAGE 2019

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
C. C. de la V. du Gapeau	964	868	944	1 006	1 058	958	1 090	1 030	932	1 026	933	1 050	11 858
TOTAL	964	868	944	1 006	1 058	958	1 090	1 030	932	1 026	933	1 050	11 858

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GOLFE DE SAINT-TROPEZ / TONNAGE 2019

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Ramatuelle	102	87	116	189	199	299	475	534	284	191	114	101	2 692
Cavalaire	201	195	233	279	298	334	505	594	327	266	215	207	3 653
Cogolin	313	294	340	391	394	420	469	452	376	380	341	337	4 507
La Croix-Valmer	104	89	114	208	220	267	361	386	232	148	115	113	2 357
Gassin	97	91	120	160	140	161	203	229	148	126	97	97	1 669
La Mole	26	28	33	34	30	42	17	34	22	25	35	29	354
Le Rayol-Canadel	18	19	21	37	43	53	83	98	48	30	20	18	488
Saint-Tropez	230	199	270	398	498	574	893	904	535	463	230	231	5 426
Le Plan de la Tour	82	75	86	103	118	108	140	138	101	103	88	90	1 232
Sainte-Maxime	408	399	496	665	610	704	872	959	620	590	480	439	7 242
Grimaud	162	142	171	268	291	346	448	512	309	255	176	184	3 264
La Garde-Freinet	45	41	49	57	56	60	78	98	58	53	42	32	670
Apports extérieurs	15	12	12	29	24	46	107	116	50	23	14	16	463
TOTAL	1 803	1 672	2 061	2 819	2 922	3 413	4 651	5 053	3 108	2 653	1 967	1 894	34 017

TOTAL SITTMAT	18 507	16 865	19 308	18 580	20 241	22 844	22 810	24 170	20 866	18 337	21 350	22 426	246 303
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

» SURVEILLANCE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La réglementation impose aux UVE de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement.

Le SITTOMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné, conformément à la réglementation, six points de mesure par groupe de six jauges de Berghoff : des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs.

Trois points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron. Ainsi on peut mesurer deux zones hors influence de l'UVE et avoir une zone hors activités urbaines (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX avec 9 points de mesures. Les résultats 2019 sont comparables à ceux des seize premières campagnes.

Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence pour les campagnes de 2019.

Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone avec bruit de fond urbain et industriel. Ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

En 2019 le syndicat a lancé une étude sur les éventuelles traces de mercure pour les gaz de combustion de l'UVE.

> SURVEILLANCE CONTINUE

	Valeurs limites	Ligne d'incinération N° 1 Moyenne 2018	Ligne d'incinération N° 2 Moyenne 2018	Ligne d'incinération N° 3 Moyenne 2018
Dioxines et Furanes	< 0,1 ng/Nm ³	0,0057	0,0024	0,016

> MOYENNES ANNUELLES

	Valeurs limites sur 1 journée	Ligne d'incinération N° 1	Ligne d'incinération N° 2	Ligne d'incinération N° 3
Ammoniac - Nh3	< 30 Nm ³	0,56	6,23	5,50
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 Nm ³	4,18	4,78	4,42
Dioxyde de soufre - SO2	< 50 Nm ³	4,94	7,29	4,67
Monoxyde de carbone - CO	< 50 Nm ³	10,98	11,77	13,57
COT composé organiques en carbone total	< 10 Nm ³	0,43	0,28	0,38
Oxyde d'azote - NOX	< 80 Nm ³	62,85	58,17	62,79
HF	1 Nm ³	0,06	0,09	0,09
Poussières	101 Nm ³	0,54	0,18	0,10

LE STOCKAGE DES DÉCHETS

Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles. En dernier recours, le SITTOMAT dispose donc d'Installations de Stockage

- Une installation autorisée pour le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Pierrefeu – géré par la SOVATRAM.
- Une installation autorisée pour le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SUEZ MINERALS.



»» LES FLUX STOCKÉS

Centres de stockage	2003	2018	2019
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	9 221	7 573
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères)	31 669	14 661	5 057



»» UNE ALTERNATIVE AU STOCKAGE

Pour éviter le stockage, un système de mise en balles a été installé sur le quai de transfert de la Môle. Les Ordures Ménagères sont compactées et filmées pour permettre leur transport.

SYNTHÈSE

» LA VUE D'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'Aire Toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez, le SITTOMAT dispose de plusieurs installations spécifiques.

Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, UVE... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.

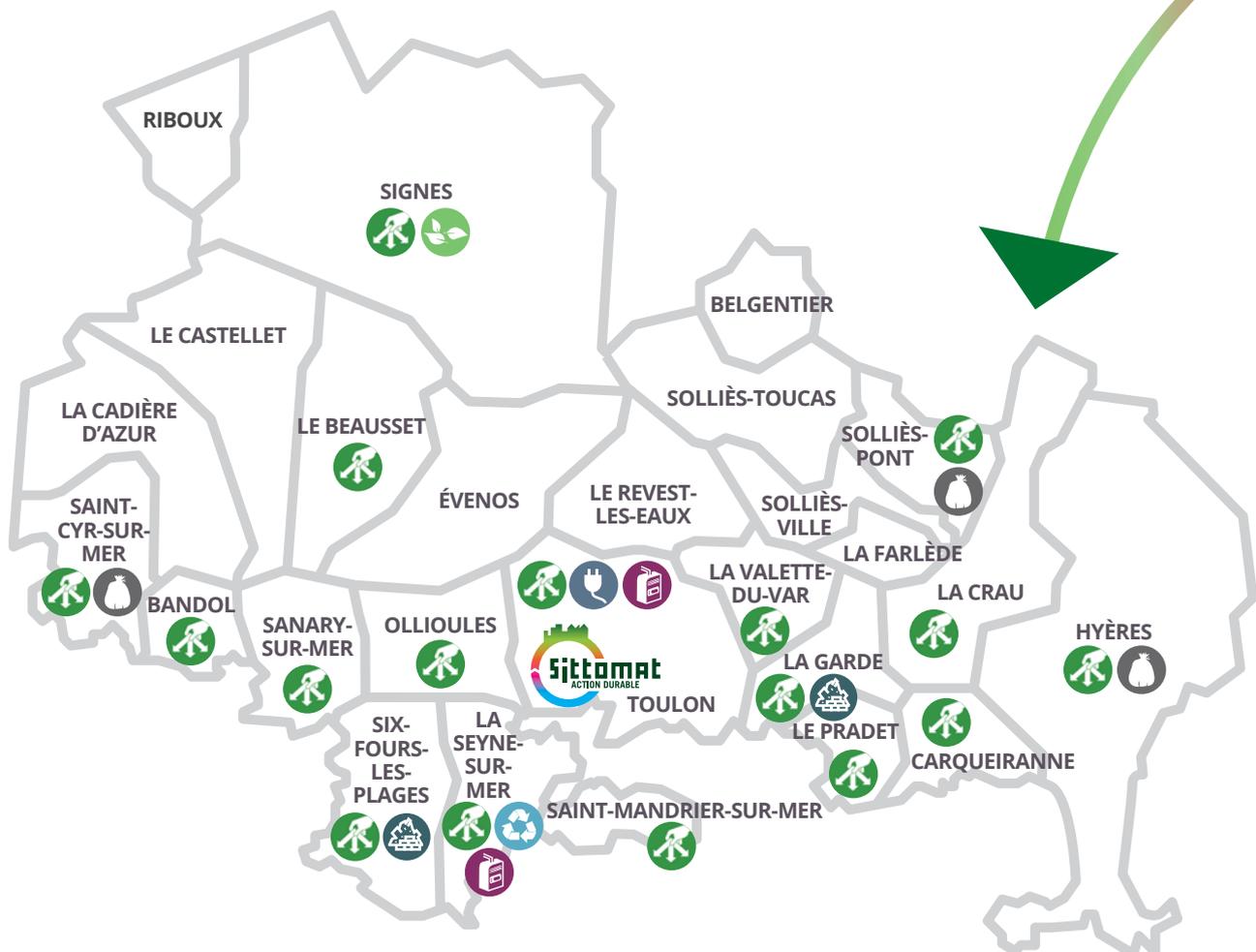
445 301
tonnes de déchets*
traités par le SITTOMAT

> **1 235 km²**

> **38 communes**

> **575 381 habitants**

* Ordures Ménagères + collectes sélectives + déchèteries.





28 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont
- > Saint-Tropez
- > Ramatuelle
- > La Croix-Valmer
- > Cavalaire-sur-Mer
- > Le Rayol-Canadel
- > La Mole
- > Cogolin
- > Grimaud
- > Sainte-Maxime
- > Le plan-de-la-Tour
- > La Garde-Freinet



2 PLATEFORMES DE VALORISATION DES GRAVATS

- > Six Fours les Plages
- > La Garde



2 CENTRES DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Seyne-sur-Mer
- > Le Muy



3 CENTRES DE COMPOSTAGE

- > Signes
- > Cuers
- > Écopôle de La Mole



1 UVE

- Unité de Valorisation Énergétique*
- > Toulon



2 RÉSEAUX DE CHALEUR

- > Toulon
- > La Seyne-sur-Mer



1 PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- > Pierrefeu-du-Var



4 QUAIS DE TRANSFERT D'ORDURES MÉNAGÈRES

- > Hyères
- > Solliès-Pont
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > La Mole



1 ISDD

- Installation de Stockage de Déchets Dangereux*
- > Bellegarde



1 ISDND

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*
- > Pierrefeu-du-Var (Gravats)

SYNTHÈSE

» L'EXPLOITATION EN TONNAGES



Centre de Traitement

Collectes municipales
d'Ordures Ménagères
Quai de transfert Almanarre
Quai de transfert CCGV
Quai de transfert de La Mole
249 406 t

UVE* - ZEPHYRE

Apports directs UVE*
Collectes municipales
165 557 t

Refus de tri
Collecte sélective
3 103 t

Quais de transfert
dont **80 746 t**



GISEMENT TOTAL
445 301 t



Collecte sélective
48 096 t

KROC'CAN

CENTRE DE TRI
VEOLIA

VALEOR

CENTRE DE TRI
PIZZORNO

Verre **12 068 t**
Papier-Carton **18 837 t**
Plastique **3 037 t**
Acier/alu **32 t**
Carton des déchèteries **1 437 t**
Multimatériaux CCGST **6 886 t**
Verre CCGST **5 800 t**

Déchets ménagers
non dangereux
non inertes

Verre plat **491 t**
Déchets verts **46 575 t**

Encombrants Mélanges **31 599 t**

Encombrants Bois **7 965 t**

Déchets équip. et ameubl. **7 917 t**

Bois propre **28 t**

Plâtres **1 636 t**

Ferrailles **4 850 t**

Textiles **629 t**

Capsule aluminium **22 t**

Déchets ménagers
inertes

Gravats **37 076 t**
Balayures **4 160 t**

Déchets ménagers
dangereux

Pneus **29 t**
DDS **829 t**
Piles **17 t**
Ampoules **7 t**
Radiographie **1 t**
Bouteilles de gaz **110 t**
Extincteurs **23 t**
DEEE **3 611 t**
Huile mécanique **222 t**
Huile alimentaire **2 t**

Comptabilité
analytique par site

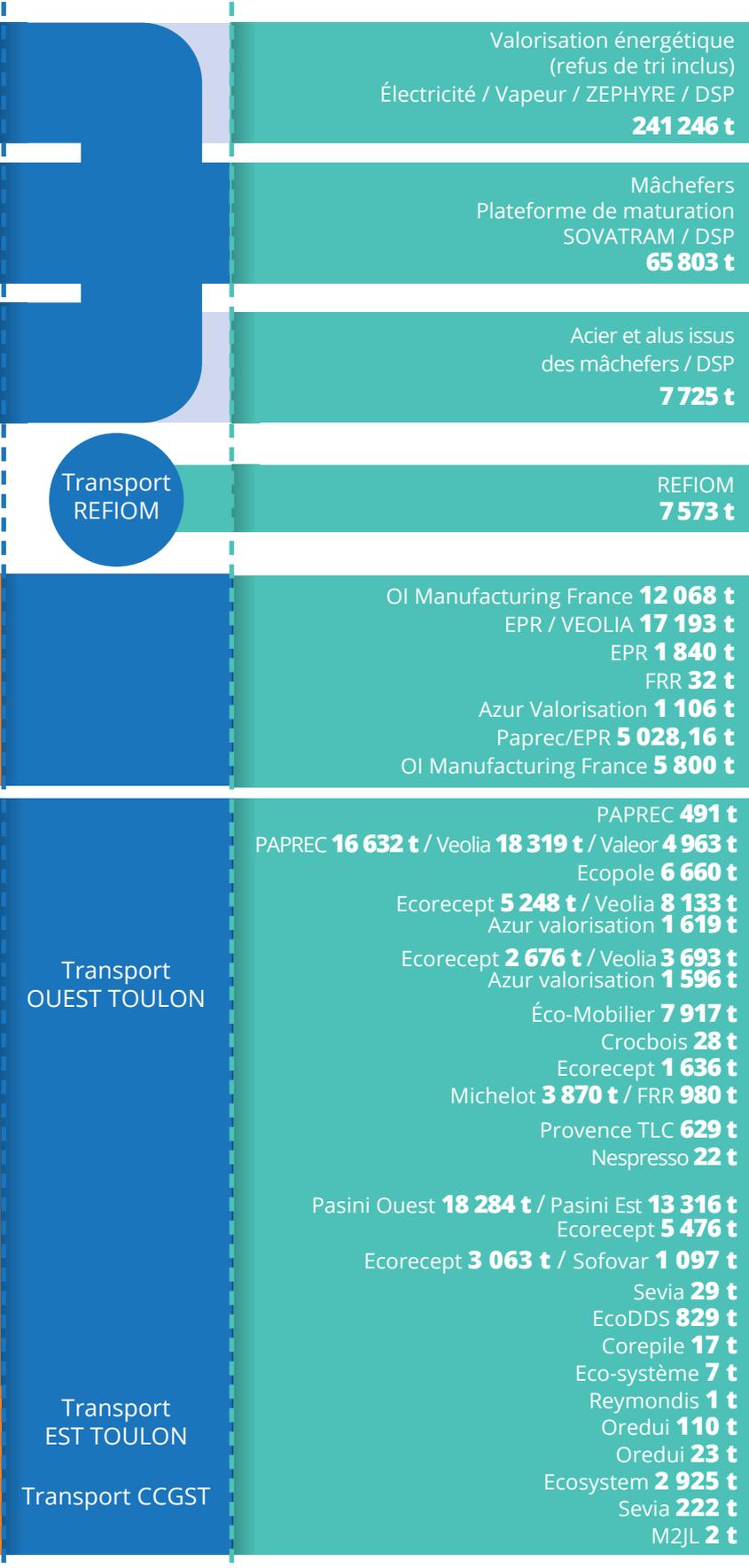
Déchèteries
147 798 t

28 DÉCHÈTERIES

 Transports

 Valorisation

 Stockage




TOTAL
VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
244 349 t


TOTAL
VALORISATION
MATIÈRE
173 572 t

  
TOTAL
VALORISATION
417 921 t


TOTAL
STOCKAGE
29 917 t
(REFION inclus)

* UVE = Unité de Valorisation Énergétique

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

*** ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

SYNTHÈSE

» POURCENTAGE VALORISATION MATIÈRE ET/OU ORGANIQUE (Loi de transition énergétique 2015)

> GISEMENT DÉCHETS MÉNAGERS NON INERTES

	TONNES
OMR	249 365
Biodéchets	170
Collecte Sélective	48 020
Textiles	627
Déchèteries	101 082
Déchets verts/STEP	2 191
TOTAL	401 455

> VALORISATION MATIÈRE OU ORGANIQUE

	TONNES
Biodéchets	170
Collecte Sélective	47 978
KROC'CAN	42
Textiles	627
Déchèteries	84 473
Déchets verts/STEP	2 191
Mâchefers*	70 351
Ferreux et non ferreux des Mâchefers*	6 099
TOTAL	208 294

Pourcentage de valorisation

52,79 %

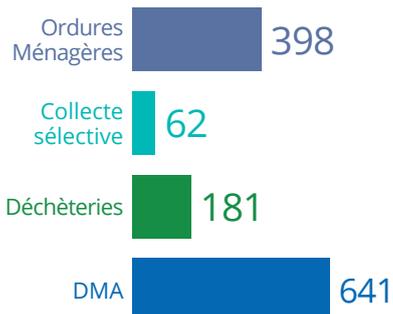
POUR 2020 { **55 %** = **8 869 t**
de Valorisation Matière

Pour l'année 2020, l'obtention des 55 % ne pourra se faire que par l'augmentation de la Collecte Sélective et des déchets non dangereux et non inertes, biodéchets, textiles, déchets verts/STEP car la valorisation des mâchefers est au maximum.

À compter de 2019, toutes les villes essaient de limiter les apports de D.A.E. (déchets d'activité économique) sur les déchèteries, ce qui explique la baisse du tonnage des déchèteries.
Dans le tonnage d'OMR (249 406 t) il y a 41 tonnes d'apports divers.

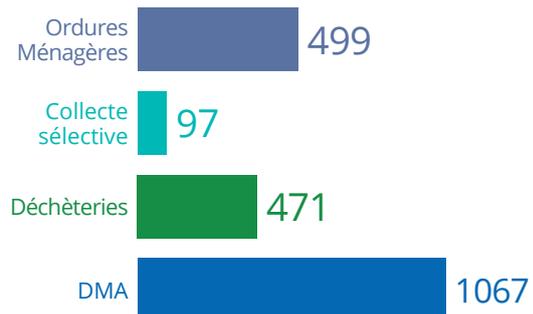
» PRODUCTION DES DÉCHETS 2019 en kg, par an et par habitant

Métropole Toulon Provence Méditerranée



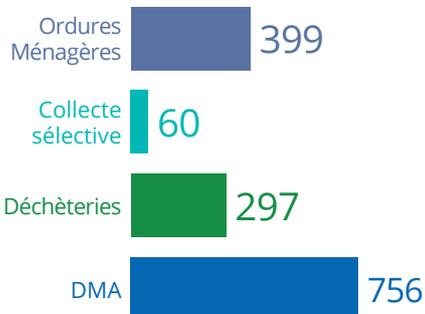
58,38 % de valorisation matière et ou organique

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume



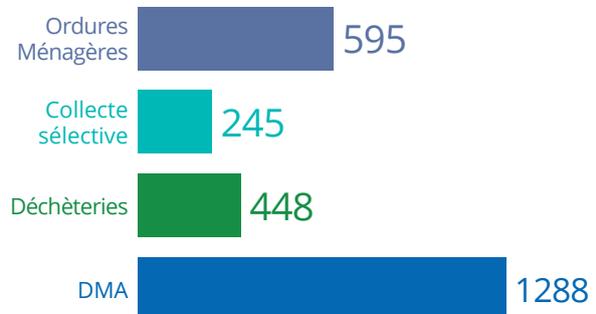
57,44 % de valorisation matière et ou organique

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau



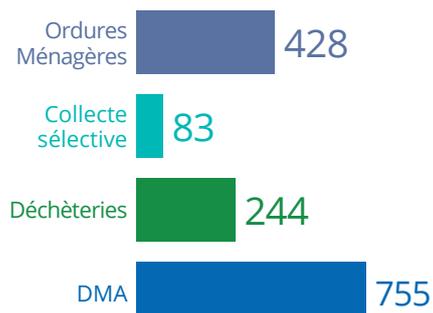
55 % de valorisation matière et ou organique

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez



59,41 % de valorisation matière et ou organique

SITTOMAT



53,51 % de valorisation matière et ou organique

INFO +

Production de déchets

Moyenne nationale

Ordures Ménagères	216
Collecte Sélective	76
Déchèteries	203
DMA	495

Moyenne régionale

Ordures Ménagères	378
Collecte Sélective	58
Déchèteries	258
DMA	694

Moyenne départementale

Ordures Ménagères	416
Collecte Sélective	70
Déchèteries	290
DMA	776



LE BILAN FINANCIER

»» LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES MEMBRES DU SYNDICAT

1. TROIS CONTRIBUTIONS ANNUELLES

(versées au 25 avril de chaque année)

- Participation annuelle : pour financer le fonctionnement du syndicat,
- Impôts et taxes : il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
- Péréquation des transports : égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

2. COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il s'agit du coût de traitement des Ordures Ménagères qui finance également le coût de la collecte sélective. Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif. Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

3. EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

Le coût des transports, locations et traitement des dépôts en déchèterie, est facturé de façon trimestrielle aux villes ou Communautés de Communes à l'euro dépensé. Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

Le coût de traitement des déchets ménagers est stable depuis 2013.

Les contributions communales sont restées stables depuis 2013.

»» LES DÉPENSES DU SYNDICAT

En 2019, le montant du budget annuel du SITTOMAT s'élève à 46 636 000 euros HT. Ce budget de fonctionnement englobe l'ensemble des dépenses de collecte sélective et de traitement des déchets ménagers.

»» LES COÛTS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les coûts de la collecte sélective ne sont pas refacturés aux communautés membres. Ils sont autofinancés par le coût de traitement des Ordures Ménagères.

INFO +

Principe de péréquation des transports

Les statuts du SITTOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres.

Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.

Un système de péréquation similaire est mis en place pour la CCGST.

»» UN RÉGIME FISCAL PARTICULIER

Le SITTOMAT a assujéti son activité à la TVA dès 1985. Grâce à son contrat avec Citeo, le SITTOMAT peut bénéficier d'une TVA à taux réduit - 10 % au lieu de 20 % - permettant au Syndicat d'économiser environ 6 millions d'euros de TVA sur le traitement des Ordures Ménagères en 2018.

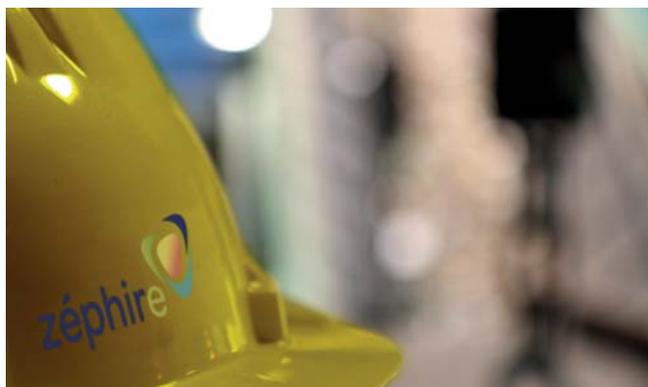
Un montant équivalent est également économisé sur la collecte des Ordures Ménagères pour les membres du Syndicat.

» LE BUDGET 2019

	RECETTES	DÉPENSES
Péréquation	Péréquation Aire Toulonnaise 926 000 €	Transport Almanarre 381 000 €
	Péréquation CCGST 1 386 000 €	Gestion 250 000 €
Impôt et Taxe	Cotisations intercommunales 549 000 €	Transport Vallée du Gapeau 161 000 €
		Gestion 100 000 €
Traitement des résidus	Rodp 79 000 €	CA Sud Sainte-Baume 20 000 €
	Frais de contrôle 281 000 €	Entretien 14 000 €
	Ste Anne 130 € x 380 t 49 000 €	Gestion la Môle 300 000 €
	"Aire Toulonnaise" 77,50 € x 227 934 t 17 664 000 €	Transport la Môle 1 086 000 €
	CCGST 77,50 € x 227 934 t 2 914 000 €	Indemnité la Môle
	TOTAL 20 987 000 €	Impôt foncier 179 000 €
Collecte Sélective	Soutien E.E. 2 694 000 €	Contribution Eco Territoriale 370 000 €
	Filières 1 492 000 €	Coût D.S.P. (Dép. Inv.+ Dép. Expl. - Rec. Expl. - DU) 14 886 000 €
	EcoFolio 300 000 €	Bureau d'Études D.S.P. 150 000 €
	Communication (E.E.) 78 000 €	Biox-Tox 15 000 €
	Ambassadeurs du tri (E.E.) 128 000 €	Comité Scientifique 20 000 €
	Valorisations diverses 870 000 €	Mise en balles La Mole 300 000 €
	Particip. intercom. (1 327 000 €)	T.G.A.P. UVE 809 000 €
TOTAL 5 562 000 €	T.G.A.P. Évacuation 11 000 €	
	R.C. propriétaire UVE 20 000 €	
Budget général	Collecte sélective CCGST 1 960 000 €	Transport REFIOM 239 000 €
	Cotis. intercommunales 2 320 000 €	Traitement REFIOM 1 836 000 €
	Recette loc. KROC'CAN 4 000 €	TOTAL 18 286 000 €
Déchèteries	Indemnité compensatrice La Mole 40 000 €	Collecte et tri 5 matériaux 4 908 000 €
	Déchèteries Aire Toulonnaise 8 562 000 €	Refus de tri 134 000 €
	Recettes fer, Eco Mob. DEEE, Encom 644 000 €	Transport divers 0 €
	Déchèteries CCGST 1 680 000 €	Communication 700 000 €
	Ambassadeurs du tri 500 000 €	
Investissements autofinancés	Recette d'ordre 83 000 €	Maintenance conteneurs 200 000 €
		Lavage 300 000 €
		Divers 10 000 €
		Sondes 137 000 €
		TOTAL 6 889 000 €
		Collecte sélective CCGST (Centre de tri) 1 960 000 €
		Administration 1 548 000 €
		Politique préventive des déchets (inv 326 000) 80 000 €
		Dépenses imprévues 0 €
		Opération pilote bio déchets 100 000 €
		Distribution de compost 270 000 €
		Règlement indemnité compensatrice 40 000 €
		Évacuations Aire Toulonnaise 9 206 000 €
		Évacuations CCGST 1 830 000 €
		TOTAL INVESTISSEMENTS 1 783 000 €
		Aire Toulonnaise Coll. Sélec. 1 346 000 €
		CCGST 354 000 €
		Opération d'ordre 83 000 €

UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ

» LES ENTREPRISES SOUS CONTRAT (activités principales)



Entreprises	Nature de la prestation	Montant 2019 en € H.T.
Pasini		941 874
Valeor	Collecte sélective PAV	1 570 000
Paprec - Veolia	Déchets verts	2 580 850,66
Ecorecept - Pizzorno - Veolia	Encombrants	3 336 983,84
Veolia - Pizzorno	Centre de tri	3 170 000
Zephire	Traitement par incinération	14 272 167
SUEZ MINERALS	Traitement REFION	1 599 144
SATM	Transport REFION	200 527



» LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES 2019 (575 381 habitants)

Charges	Total en €	En €/habitant
Charges de structure	1 588 000	2,76
Charges de communication	1 200 000	2,09
Charges techniques		
Prévention	776 000	1,35
Transport et Traitement	7 072 000	12,29
Traitement	31 065 000	53,98
Impôts et taxes		
Impôts	549 000	0,95
TGAP	820 000	1,43
Total Charges H.T. TVA Acquittée	43 070 000	74,85

Produits	Total en €	En €/habitant
Recettes industrielles	2 290 000	3,98
Soutiens	4 070 000	7,07
Recettes diverses UVE	409 000	0,71
Total des Produits	6 769 000	11,76

	Total en €	En €/habitant
Contribution financière des membres	38 181 000	
Coût du service public	36 001 000	62,57
Autofinancement	2 180 000	3,78

* Hors coût de la collecte sélective car en 2018 tous les coûts de reprise des matériaux ont chuté au prix plancher. Les coûts de compostage et autres valorisations ont eux augmenté.

UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ

» COÛT DE TRAITEMENT 2019

par habitant (Les coûts sont TGAP comprise)

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE : 427 839 habitants

	En € H.T./hab.	
Coût ordures ménagères	14 177 398	
Contribution financière	1 598 776	
Impôts et taxes	378 331	
Péréquation des transports	826 109	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	16 980 614	39,69 € HT/h
Déchèteries	5 843 784	13,66 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	22 824 398	53,35 € HT/h

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE-BAUME : 60 013 habitants

	En € H.T./hab.	
Coût ordures ménagères	2 542 000	
Contribution financière	279 936	
Impôts et taxes	66 243	
Péréquation des transports	35 528	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	2 923 707	48,72 € HT/h
Déchèteries	1 995 520	33,25 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	4 919 227	81,96 € HT/h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU : 30 315 habitants

	En € H.T./hab.	
Coût ordures ménagères	945 500	
Contribution financière	109 849	
Impôts et taxes	25 994	
Péréquation des transports	64 802	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	1 146 145	37,81 € HT/h
Déchèteries	701 761	23,15 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	1 847 906	60,96 € HT/h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GOLFE DE SAINT-TROPEZ : 57 214 habitants

	En € H.T./hab.	
Coût ordures ménagères	2 914 000	
Contribution financière	331 247	
Impôts et taxes	78 385	
Péréquation des transports	1 386 000	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	4 709 632	82,32 € HT/h
Déchèteries	1 680 000	29,36 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	6 389 632	111,68 € HT/h

SITTOMAT : 575 381 habitants

	En € H.T./hab.	
Coût ordures ménagères	20 578 898	
Contribution financière	2 320 000	
Impôts et taxes	549 000	
Péréquation des transports	2 312 000	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	25 759 898	44,77 € HT/h
Déchèteries	10 242 000	17,80 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	36 001 898	62,57 € HT/h

**Syndicat mixte Intercommunal
de Transport et de Traitement
des Ordures Ménagères
de l'Aire Toulonnaise**

Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escaillon
83 200 TOULON
Téléphone : +33 (0)4 94 89 64 94

contact@sittomat.fr
www.sittomat.fr

**Métropole Toulon Provence
Méditerranée**

Téléphone : +33 (0)4 94 93 83 00
E-mail : contact@metropoletpm.fr

**Communauté d'Agglomération
Sud Sainte-Baume**

Téléphone : +33 (0)4 94 98 26 60
E-mail : agglo@sudsaintebaume.fr

**Communauté de Communes
de la Vallée du Gapeau**

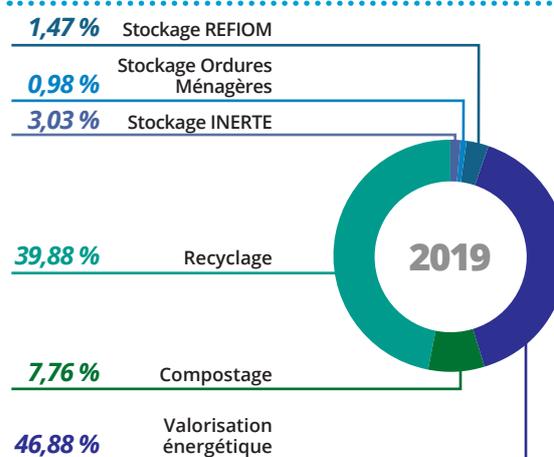
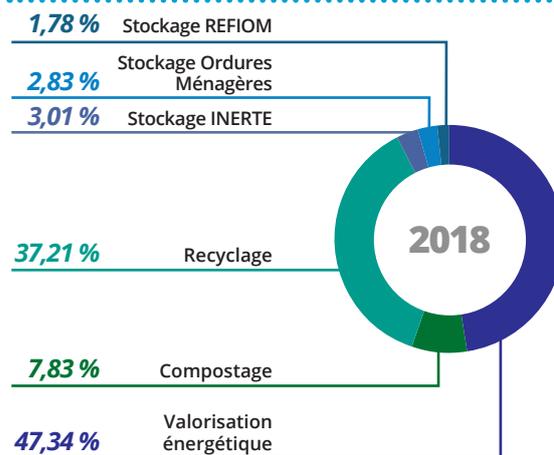
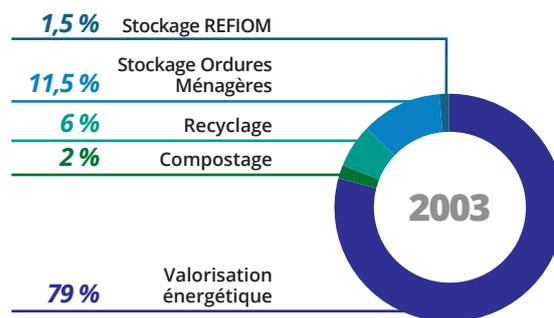
Téléphone : +33 (0)4 94 33 78 84
E-mail : info@ccvg.fr

**Communauté de Communes
Golfe de Saint-Tropez**

Téléphone : +33 (0)4 94 55 70 30
E-mail : contact@cc-golfedesainttropez.fr

Que deviennent nos déchets ?

L'évolution en chiffres



DESIGN BY www.studio-mcb.com / La Vallée-du-Var - Impression : Imprimerie Riccobono • Rédaction : Declik - Photographies : © Citeo - © Citeo-Jean-Michel de Forceville © Sittomat / Droits Réservés - © Pizzorno Environnement - © Veolia
© ghoststone / © Lujico Smokowski / © selenness / © WavebreakmediaMicro / © Oleg.F. / © R.Roth-foollia.com / © fotomek-foollia.com - © Suez - Imprimé sur papier recyclé - 07/20

